



Assemblée Générale de rentrée
Réunion des Présidents Clubs

SAINTES



HANDBALL

Vendredi 17 Septembre 2021

N° 88

LE SOMMAIRE

| | |
|------------------------------|----------------|
| Secrétariat | 1 - 9 |
| Arbitrage | 10 - 20 |
| Communication | 21 - 22 |
| Développement | 23 - 30 |
| Discipline | 31 - 32 |
| Finances | 33 - 37 |
| Médicale | 38 - 39 |
| Sportive | 40 - 52 |
| Statuts et Règlements | 53 - 64 |
| Technique | 65 - 67 |
| Documents | 68 - 69 |

Pour tout envoi de mail à l'une des entités du Comité 17, il est **impératif** de mettre en destinataire l'adresse du Comité (6017000@ffhandball.net) **+** l'adresse de la Commission concernée par votre envoi.

Une seule exception : pour un envoi personnel au Président du Comité.

Veuillez utiliser les adresses suivantes :

(Ctrl + Clic pour suivre le lien)

| Mail | Pour quelle correspondance ? |
|--|---|
| 6017000.president@ffhandball.net | Toute correspondance pour le Président |
| 6017000@ffhandball.net | Toute correspondance générale (Carole) |
| 6017000.sec-gen@ffhandball.net | Secrétariat général (Georges) |
| 6017000.coc@ffhandball.net | Toutes les compétitions |
| 6017000.cda@ffhandball.net | Ce qui concerne l'arbitrage : désignations, formations, ... |
| 6017000.dev@ffhandball.net | Ce qui concerne le développement, les interventions dans les écoles, les nouvelles pratiques, ... |
| 6017000.tec@ffhandball.net | Les journées de regroupement, les stages, les intercomités, les sections sportives, |
| 6017000.com@ffhandball.net | Toute communication (événements, sites, matchs ...) |
| 6017000.cmcd@ffhandball.net | La Contribution Mutualisée des Clubs au Développement |
| 6017000.dis@ffhandball.net | Correspondance avec la Commission de Discipline |
| 6017000.tres@ffhandball.net | Ce qui concerne la comptabilité, les factures, le budget, ... |
| 6017000.pdavid@ffhandball.net | Correspondance avec Pierrot le CTF du CD 17 |
| 6017044@ffhandball.net | Tout ce qui concerne le Club Départemental |

Merci de votre compréhension.

SAISON 2021-2022

Ce mémento vous apportera les informations nécessaires pour la saison qui démarre. Pour cette nouvelle saison, n'oubliez pas d'appliquer le protocole du guide de reprise du handball septembre 2021.

Le site du Comité : www.cd17-handball.fr vous donnera des compléments d'informations. Vous pourrez y trouver des documents sur l'arbitrage, les règlements sportifs, les comptes rendus des CA et BD ...

Dans le menu « Vos outils » de la FFHB, vous avez différents liens qui peuvent vous être très utiles (Ihand, Gesthand, Gesthand extraction, Logiciel FDME.....)

Si vous vous heurtez à quelques difficultés avec Gest'Hand, vous pouvez contacter Carole au secrétariat ou Georges Boiteau.

Les membres élus du Comité sont au service des clubs. Pour tout problème ou tout renseignement, vous pouvez les contacter ainsi que Carole et Pierre au siège du Comité.

Bonne lecture et bonne saison à tous.

Georges BOITEAU

Le Siège du Comité :

CD 17 HANDBALL

Gymnase du Grand Coudret

100 rue du Dr Jean

17100 SAINTES

Tél. 05.46.93.66.80

mail : 6017000@ffhandball.net

site : <http://www.cd17-handball.fr/>

Les horaires du Secrétariat :

| | |
|----------|--|
| Lundi | 9 H. 00 - 15 H. 30 |
| Mardi | 13 H. 00 - 18 H. 00 |
| Mercredi | 9 H. 00 - 12 H. 00 / 13 H. 00 - 18 H. 00 |
| Jeudi | 9 H. 00 - 13 H. 00 |
| vendredi | 14 H. 00 - 18 H. 00 |

COMPOSITION DU BUREAU

***PRÉSIDENT* : Patrick GAUTIER**

***VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ* : Michel AUDOUARD**

***VICE-PRÉSIDENT* : Alain BANDRIER**

***TRÉSORIER* : Jean Pierre TOURNIER**

***SECRÉTAIRE* : GEORGES BOITEAU**

***SECRÉTAIRE ADJOINTE* : Marie Rose BOITEAU**

COMPOSITION DES COMMISSIONS

ARBITRAGE : Geoffroy LEMBERT **Vice-Président : Jean François NGOME**

MEMBRES : Georges BOITEAU Jean François NGOME
 Pierre Yves JACQMIN Gilles PARISOT
 Stéphane GOURSEAU Clément SIMONNET

PPF : Pierre DAVID

COMMUNICATION - PARTENARIAT : **Patricia GOUÉ**

MEMBRES : Stéphane GOURSEAU André TRUS

DEVELOPPEMENT : Thomas PERTUS **Vice-Président : Laurence DRUY**
(Mini Hand, Loisirs, Sandball, Handicap, Affinitaires ...)

MEMBRES : Valentin BERGERET Chantal GROLLEAU
 Karel DUBOIS Christophe KLEINHANS
 Stéphane GOURSEAU Jean Pierre LAVERGNE

DISCIPLINE : **Karel DUBOIS**

MEMBRES : Céline COLAS Stéphane GOURSEAU
 Xavier COURCAUD José MENDES
 Frédéric GOUÉ Patrice FOUGA
 Thierry BLANCHARD

+ Une personne désignée par club

ÉTHIQUE : André TRUS **Vice-Président :** François ROBIN

MEMBRES : Jean Claude ETOURNEAU Alain LEMBERT
 André GRANGET Serge PROUZAT

FINANCES : Alain BANDRIER

MEMBRES : Georges BOITEAU Jean Pierre TOURNIER
 André GRANGET André TRUS
 José MENDES

MEDICALE : Bruno CERVEAU

MEMBRES : Marie Rose BOITEAU Yannick RIFF
 Chantal GROLLEAU Ludovic LAMIAU

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS : Philippe RAFFOUX

MEMBRES : Georges BOITEAU Chantal GROLLEAU
 Marie Rose BOITEAU Christophe KLEINHANS
 Xavier COURCAUD Dominique MARCHAND
 Frédéric GOUÉ Mikaël VIRE

STATUTS ET REGLEMENTS : Georges BOITEAU
(Statuts, Equipements, CMCD et Qualifications)

MEMBRES :

| <u>ÉQUIPEMENTS</u> | <u>CMCD</u> | <u>QUALIFICATIONS</u> |
|---|--|--|
| Xavier BERTAUD Olivier GIRARD Stéphane GOURSEAU | Georges BOITEAU Stéphane GOURSEAU Geoffroy LEMBERT Dominique MARCHAND Philippe RAFFOUX | Carole LACROIX Philippe RAFFOUX + Le Comité Directeur |

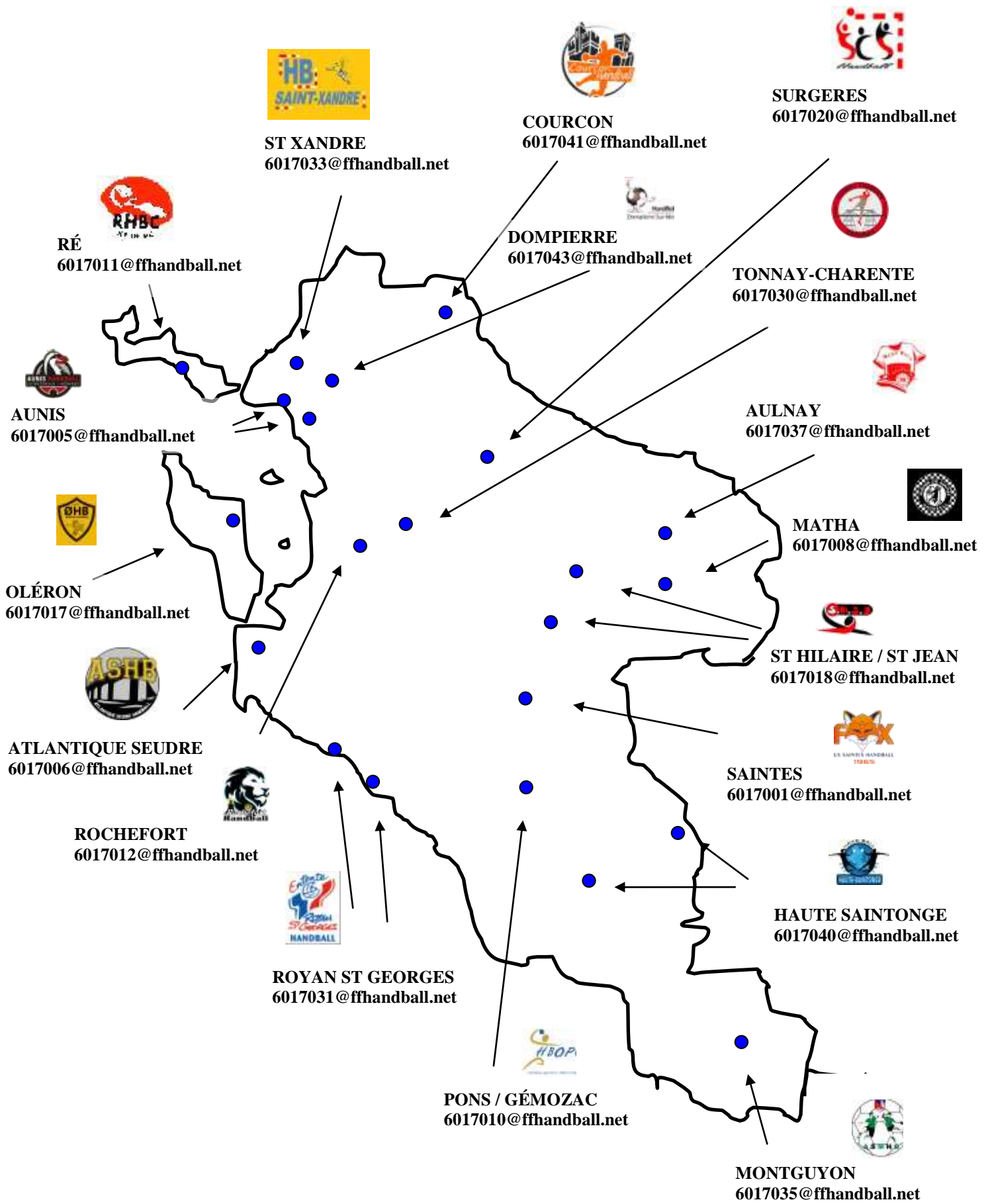
TECHNIQUE : Patrick GAUTIER

MEMBRES ÉLUS: Thomas PERTUS

MEMBRES NON ÉLUS: Nicolas BOTTON Stéphane GOURSEAU
 Pierre DAVID Valentin HAIRON

Les invités : les salariés des clubs ou leurs représentants

Le Président, le Vice-président Délégué, le Vice-président, le Trésorier et le Secrétaire sont invités à toutes les réunions prévues par chaque Commission.



REPERTOIRE DES CLUBS DU CD 17
SAISON 2021 - 2022

| | <i>Adresse</i> | <i>Portable</i> | <i>Téléphone</i> | <i>adresse e mail</i> |
|--|--|---|--------------------------------------|--|
| 60 17 037 AULNAY | Audrey BOUILLON 16 rue de la Pointe 17400 MAZERAY | 06 37 72 43 11 | | 6017037@ffhandbal.net |
| 60 17 005 AUNIS | Secrétariat Aunis Handball Rue Léonce Mailho 17000 LA ROCHELLE | JP LAVERGNE 06 25 63 04 56 | B. 05 46 34 03 29 | 6017005@ffhandball.net |
| 60 17 041 COURCON | Karel DUBOIS N° 4 Cramahé 17170 St CYR DU DORET | 06 79 71 27 18 | D. 05 46 01 07 40 | 6017041@ffhandball.net |
| 60 17 043 DOMPIERRE | Benoît SCHERRER 34 rue Galbar 17220 St ROGATIEN | 06 33 11 59 74 | | 6017043@ffhandball.net |
| 60 17 006 ATLANTIQUE SEUDRE | Sébastien FOURNIER 8 rue Gautier - 2ème Étage 17100 SAINTES | 06 63 59 76 45 | | 6017006@ffhandball.net |
| 60 17 008 MATHA | Eric MEHDAOUI 6 impasse Trottechien 17160 BLANZAC LES MATHA | 06 08 87 09 02 | | 6017008@ffhandball.net |
| 60 17 035 MONTGUYON | Sylvia FERREIRA SILVA Champ de Normand 17270 NEUVICQ | 06 80 22 00 75 | | 6017035@ffhandball.net |
| 60 17 017 OLERON | Angélique PIC 28 rue Dubois Aubry 17310 ST PIERRE D'OLÉRON | 06 88 75 03 04 | D. 05 46 85 13 11 | 6017017@ffhandball.net |
| 60 17 010 PONS / GEMOZAC | Zoé BRECHOTTEAU 3 impasse des Martres 17800 BIRON | 06 59 21 77 71 | | 6017010@ffhandball.net |
| 60 17 011 RÉ | Damien BOUCHET 1 rue des Grasses 17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ | 06 66 11 49 48 | | 6017011@ffhandball.net |
| 60 17 012 ROCHEFORT | Annie GAUDUCHON 15 rue Jean Mencièrre 17300 ROCHEFORT | 06 82 94 92 13 | | 6017012@ffhandball.net |
| 60 17 031 ROYAN ST GEORGES | Royan St Georges Handball BP50020 17202 ROYAN Cedex | Stéphanie DE SOUSA FAURE 06 52 91 04 61 | | 6017031@ffhandball.net |
| 60 17 001 SAINTE | U.S. Saintes Handball 100 rue du Dr Jean 17100 SAINTES | | Club : 05 46 92 12 12 | 6017001@ffhandball.net |
| 60 17 040 HAUTE SAINTONGE | Isabelle BROSSARD 4 rue Maingaud 17500 ST MARTIAL DE VITATERNE | 06 35 92 04 18 | D. 09 86 69 64 48 | 6017040@ffhandball.net |
| 60 17 018 St HILAIRE/St JEAN | Mikaël VIRE Place du Champ de Foire 17770 St HILAIRE DE VILLEFR. | Mikaël : 06 86 90 63 38 | Edith (secrétaire) 06 60 51 48 28 | 6017018@ffhandball.net |
| 60 17 033 St XANDRE | Walter CHAREYRE 30 rue de la République 17138 ST XANDRE | 06 26 93 55 00 | | 6017033@ffhandball.net |
| 60 17 020 SURGERES | SCS Handball : Jocia BONNOUVRIER Maison Ronsard - 51 A rue Gambetta 17700 SURGERES | 06 50 46 43 16 | | 6017020@ffhandball.net |
| 60 17 030 TONNAY-CHARENTE | Thomas PERTUS 47 rue de Fontèsche 17430 TONNAY-CHARENTE | 06 85 34 11 00 | | 6017030@ffhandball.net |

CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | <i>Adresse</i> | <i>Portable</i> | <i>Téléphone</i> | <i>adresse e-mail</i> |
|----------------------|--|-----------------|-------------------------------------|--|
| Michel AUDOUARD | 9 rue Font Claire - L'Etang 17800 PONS | 06 11 03 09 42 | D. 05 46 91 31 69 09 52 46 45 82 | audouard.michel@free.fr |
| Alain BANDRIER | 186 rue des Goguettes 17940 RIVEDOUX | 06 09 91 01 95 | D. 05 46 68 24 56 | alain.bandrier@wanadoo.fr |
| Valentin BERGERET | 11Bis rue du Grand Toussauge 17600 MEDIS | 06 17 45 09 95 | | bergeretval@icloud.com |
| Georges BOITEAU | 9 rue La Bruelle 17120 COZES | 06 72 90 29 71 | | georges.boiteau17120@gmail.com |
| Marie Rose BOITEAU | 9 rue La Bruelle 17120 COZES | 06 08 64 68 95 | | marieroseboiteau@gmail.com |
| Bruno CERVEAU | 62 rue Antoine Parmentier - Appt 3 17300 ROCHEFORT | 06 34 92 70 30 | | b.cerveau@laposte.net |
| Céline COLAS | 147 route de Colombiers 17800 PONS | 06 84 49 15 95 | | colasfamily@laposte.net |
| Xavier COURCAUD | 41 rue Benjamin Delessert 17390 LA TREMBLADE | 06 63 97 28 81 | | xaviercourcaud@wanadoo.fr |
| Laurence DRUY | 1 rue Pas des Roches 17137 ESNANDES | 06 86 22 81 79 | D. 05 46 09 92 51 | aunis.gestion@gmail.com |
| Karel DUBOIS | N° 4 Cramahé 17170 ST CYR DU DORET | 06 79 71 27 18 | | duboiskc@aol.com |
| Patrick GAUTIER | 3 rue Jules Ravet 17600 SAUJON | 06 75 23 33 53 | | 6017000.president@ffhandball.net |
| Frédéric GOUE | 8 rue Samuel Champlain 17190 ST GEORGES D'OLERON | 06 88 84 35 20 | | frederic.goue@orange.fr |
| Patricia GOUE | 8 rue Samuel Champlain 17190 ST GEORGES D'OLERON | 06 73 17 09 89 | | orchidee017@orange.fr |
| Stéphane GOURSEAU | 5 Chemin de l'Acqueduc 17430 TONNAY-CHARENTE | 06 03 56 61 37 | | sgourseau@gmail.com |
| Chantal GROLLEAU | 12 route de Cherbonnières - Le Breuil 17470 CHERBONNIERES | 06 62 67 15 33 | D. 05 46 26 38 87 | chantal_grolleau@orange.fr |
| Geoffroy LEMBERT | 32 bis rue Catherine d'Archiac 17520 ARCHIAC | 06 83 94 09 85 | D. 05 46 04 29 16 | geoffroy.lembert@laposte.net |
| Dominique MARCHAND | 11 rue des Tilleuls 17139 DOMPIERRE SUR ME | 06 20 42 10 51 | 05 46 42 21 47 | marchanddominique691@yahoo.fr |
| José MENDÈS | 61 route du Vanneau 79210 ARCAIS | 06 72 46 10 55 | 05 49 35 39 57 | josemendes7814@neuf.fr |
| Thomas PERTUS | 47 rue de Fontsèche 17430 TONNAY-CHARENTE | 06 85 34 11 00 | D. 05 46 88 70 04 | thomas.pertus-handball@laposte.net |
| Philippe RAFFOUX | 8 rue de la Prée 17770 NANTILLE | 06 64 16 91 99 | D. 05 46 95 91 99 | janique-et-phil.raffoux@wanadoo.fr |
| Jean Pierre TOURNIER | 12 rue R. Baillou 17800 PONS | 06 09 55 61 70 | D. 05 46 91 28 43 | tournierj@aol.com |
| André TRUS | 18 route du Bourg 17100 FONTCOUVERTE | 06 31 45 61 86 | | jo.trus@wanadoo.fr |
| Mikaël VIRE | 18 rue Emile Picard - Rés. Amiraute 17100 LA ROCHELLE | 06 86 90 63 38 | | fbmike@gmail.com |

Salariés

| | | | | |
|----------------|---|----------------|----------------|--|
| Pierre DAVID | CD 17 Handball - Le Gd. Coudret 100 rue du Dr Jean - 17100 SAINTES | 06 88 95 31 96 | | 6017000.pdavid@ffhandball.net |
| Carole LACROIX | CD 17 Handball - Le Gd. Coudret 100 rue du Dr Jean - 17100 SAINTES | | 05 46 93 66 80 | 6017000@ffhandball.net |

CALENDRIER DES PRINCIPALES REUNIONS

2021 - 2022

CD 17

C.A Lundi 30 Août 2021

A.G. des Clubs Vendredi 17 Septembre 2021

B.D. Lundi 22 Novembre 2021

B.D. Lundi 20 Décembre 2021

C.A. Lundi 3 Janvier 2022

B.D. Lundi 14 Février 2022

B.D. Lundi 14 Mars 2022

B.D. Lundi 11 Avril 2022

B.D. Lundi 9 Mai 2022

C.A. Lundi 30 Mai 2022

A.G. Samedi 11 Juin 2022

C.A. Vendredi 24 Juin 2022

| AOÛT | | SEPTEMBRE | | OCTOBRE | | NOVEMBRE | | DECEMBRE | | JANVIER | | FEVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAI | | JUIN | | JUILLET | | | | | | | | | |
|------|---|--------------|----|---------------------|-----|----------|----------------|-------------------|-------------------------|------------------|-----------|--------------|--------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|-------|-------|----------------------|------------------------|-------------------------|-------------|------------------------------|-------------------|----------------------|-----|----|---|
| 1 | D | 1 | M | 1 | V | 1 | L | Toussaint | 1 | M | 1 | S | Jour de l'an | 1 | M | 1 | V | 1 | D | AG FD | 1 | M | 1 | J | | | | | | | |
| 2 | L | 2 | J | Ligue BD | 2 | S | Détection 2008 | 2 | M | 2 | J | Ligue BD DÉV | 2 | D | Stg 2008 + 2009 | 2 | M | Médicale | 2 | M | 2 | S | Séance 2008 | 2 | L | 2 | J | Finances Ligue BD | 2 | V | |
| 3 | M | 3 | V | 3 | D | 3 | | M | 3 | V | 3 | L | CA 2 | 3 | J | Ligue BD | 3 | J | Ligue BD DÉV | 3 | D | 3 | M | 3 | M | 3 | V | 3 | S | | |
| 4 | M | 4 | S | 4 | L | 4 | | J | 4 | S | 4 | M | 4 | V | 4 | V | 4 | V | Technique | 4 | L | 4 | M | 4 | M | 4 | S | Trophée des CD | 4 | D | |
| 5 | J | 5 | D | 5 | M | 5 | V | Ligue BD | 5 | D | 5 | M | 5 | S | 5 | S | 5 | S | Hand A4 | 5 | M | 5 | J | Ligue BD DÉV | 5 | D | 5 | D | JDJ | 5 | L |
| 6 | V | 6 | L | 6 | M | Médicale | 6 | S | Ligue CD Inter-Com 2è T | 6 | L | Sportive | 6 | J | Ligue BD | 6 | D | 6 | D | 6 | M | Médicale | 6 | V | 6 | L | Pentecôte | 6 | M | | |
| 7 | S | 7 | M | 7 | J | Ligue BD | 7 | D | Inter-Com 2è T | 7 | M | 7 | V | 7 | L | 7 | L | 7 | L | 7 | J | Ligue BD | 7 | S | Hand A4 | 7 | M | 7 | M | | |
| 8 | D | 8 | M | 8 | V | 8 | L | 8 | M | 8 | M | 8 | S | Détection 2008 | 8 | M | 8 | M | 8 | V | 8 | D | 8 | M | 8 | M | Sand des Collèges | 8 | J | | |
| 9 | L | 9 | J | Ligue CD vielo | 9 | S | Détection 2009 | 9 | M | 9 | J | 9 | D | | 9 | M | 9 | M | 9 | M | 9 | S | Hand A4 Séance 2008 | 9 | L | CMCD BD 6 | 9 | J | 9 | V | |
| 10 | M | 10 | V | 10 | D | 10 | | M | 10 | V | 10 | L | 10 | L | 10 | J | Ligue CD vielo | 10 | J | 10 | D | 10 | M | 10 | M | 10 | V | 10 | S | | |
| 11 | M | 11 | S | 11 | L | Comm | 11 | J | Armistice | 11 | S | Hand A4 | 11 | M | 11 | V | 11 | V | 11 | V | 11 | L | BD 5 | 11 | M | 11 | S | AG CD | 11 | D | |
| 12 | J | 12 | D | 12 | M | 12 | V | 12 | D | Stg JAJ | 12 | M | 12 | S | 12 | S | 12 | S | 12 | M | 12 | J | 12 | J | 12 | D | 12 | L | | | |
| 13 | V | 13 | L | 13 | M | 13 | M | 13 | S | AG FD Hand A4 | 13 | L | 13 | J | Ligue CA vielo | 13 | D | 13 | D | 13 | M | 13 | V | 13 | V | 13 | L | 13 | M | | |
| 14 | S | 14 | M | 14 | J | 14 | D | AG FD Stg 2009 | 14 | M | 14 | V | 14 | L | CMCD BD 3 | 14 | L | 14 | L | BD 4 | 14 | J | 14 | S | Séance 2009 | 14 | M | 14 | M | | |
| 15 | D | 15 | M | 15 | V | 15 | V | 15 | L | 15 | M | 15 | S | Inter-Com 3è T | 15 | M | 15 | M | 15 | M | 15 | V | 15 | D | 15 | M | 15 | M | 15 | J | |
| 16 | L | 16 | J | 16 | S | Hand A4 | 16 | M | 16 | J | 16 | V | 16 | D | 16 | M | 16 | M | 16 | M | 16 | S | Finalités Nationales | 16 | L | 16 | J | 16 | V | | |
| 17 | M | 17 | V | AG CD | 17 | D | 17 | M | 17 | V | Technique | 17 | L | 17 | J | 17 | J | 17 | J | 17 | D | Finalités Nationales | 17 | M | 17 | V | 17 | V | 17 | S | |
| 18 | M | 18 | S | 18 | L | 18 | J | 18 | S | Stg 2008 | 18 | M | 18 | V | 18 | V | 18 | V | 18 | V | 18 | L | Pâques | 18 | M | 18 | S | Ligue AG | 18 | D | |
| 19 | J | 19 | D | Stg Arb | 19 | M | 19 | V | 19 | D | 19 | M | 19 | S | 19 | S | 19 | S | 19 | M | 19 | M | Stg JAJ | 19 | J | 19 | D | 19 | L | | |
| 20 | V | 20 | L | Sportive | 20 | M | 20 | M | 20 | S | 20 | L | BD 2 | 20 | J | 20 | D | 20 | D | 20 | M | 20 | M | Technique Ligue BD | 20 | V | 20 | L | 20 | M | |
| 21 | S | 21 | M | 21 | J | 21 | J | 21 | D | 21 | M | 21 | V | Comm | 21 | L | Stg 2009 | 21 | L | 21 | J | 21 | S | Ligue CA Séance 2009 | 21 | M | 21 | M | 21 | M | |
| 22 | D | 22 | M | Sand des Lycées | 22 | V | 22 | L | BD 1 | 22 | M | 22 | S | Détection 2009 | 22 | M | | 22 | M | 22 | V | Comm | 22 | D | 22 | M | 22 | M | 22 | J | |
| 23 | L | 23 | J | ETR DÉV | 23 | S | 23 | M | 23 | J | 23 | D | 23 | | M | 23 | | M | 23 | M | 23 | S | 23 | L | Sportive | 23 | J | 23 | V | 23 | V |
| 24 | M | 24 | V | ETR | 24 | D | 24 | M | 24 | V | 24 | L | 24 | J | Stg JAJ | 24 | J | Ligue CA vielo | 24 | D | 24 | M | 24 | M | 24 | V | CA 4 | 24 | S | | |
| 25 | M | 25 | S | Ligue CA Hand A4 | 25 | L | CDA Stg JAJ | 25 | J | 25 | S | Noël | 25 | M | 25 | V | Stg 2008 | 25 | V | 25 | L | CDA | 25 | M | 25 | S | 25 | D | 25 | D | |
| 26 | J | 26 | D | Stg Arb Stg JAJ | 26 | M | Stg 2008 | 26 | V | 26 | D | 26 | M | 26 | S | 26 | | S | 26 | M | 26 | M | Stg 2009 | 26 | J | Ascension | 26 | D | 26 | L | |
| 27 | V | CDA vielo | 27 | L | CDA | 27 | | M | 27 | S | 27 | L | CDA | 27 | J | Finances | 27 | D | 27 | D | 27 | M | | 27 | V | 27 | L | 27 | M | 27 | M |
| 28 | S | 28 | M | 28 | J | 28 | J | 28 | D | 28 | M | 28 | V | 28 | L | CDA Sportive | 28 | L | 28 | L | CDA | 28 | J | 28 | S | Inter-Com 2009 1er tour R | 28 | M | 28 | M | |
| 29 | D | 29 | M | 29 | V | 29 | V | 29 | L | CDA | 29 | M | 29 | S | Hand A4 | 29 | M | 29 | M | 29 | V | AG FD | 29 | D | 29 | M | 29 | M | 29 | J | |
| 30 | L | CA1 Techn | 30 | J | 30 | S | 30 | M | 30 | J | 30 | D | 30 | M | 30 | M | 30 | M | 30 | S | AG FD | 30 | L | CDA CA 3 | 30 | L | 30 | J | 30 | V | |
| 31 | M | 31 | D | 31 | D | 31 | V | 31 | V | 31 | L | CDA | 31 | L | 31 | J | 31 | J | 31 | M | 31 | M | 31 | M | 31 | M | 31 | S | 31 | S | |

L'ARBITRAGE, secteur 17

Le Président : Geoffroy LEBERT
Vice - président : Jean-François NGOME

Groupe désignations : Responsable → **Geoffroy LEBERT**
(JA T3 et JAJ)

Membres : Georges BOITEAU
Gilles PARISOT
Clément SIMONNET
Pierre Yves JACQMIN
Jean François NGOME
Stéphane GOURSEAU

Groupe formation JA T3 : Responsable → **Geoffroy LEBERT**

Membres : Georges BOITEAU
Gilles PARISOT

Formation des JA T3 : Pierre Yves JACQMIN
Jean François NGOME

en formation animateur de proximité

Groupe formation JAJ : Responsable → **Geoffroy LEBERT**

Membres : Pierre DAVID
Clément SIMONNET
Jean François NGOME

Représentant CMCD : **Geoffroy LEBERT**

Désistement / refus : **Georges BOITEAU**

Promotions JA adultes : Responsable → **Geoffroy LEBERT + GROUPE FORMATION**

Juges Accompagnateurs Territoriaux : Geoffroy LEBERT
En formation Gilles PARISOT
Clément SIMONNET

Promotions JAJ : Responsable → **Geoffroy LEBERT + GROUPE FORMATION**

Référent PPF arbitrage : → **Pierre DAVID**

Réunions pour la CDA : En présentiel ou en visioconférence, tous les derniers lundis du mois à partir de 19 H.00.

Les Juges-arbitres et les responsables de table doivent appliquer le protocole sanitaire du guide de reprise du handball 2021 édité par la FFHB.

Procédure en cas d'arbitre défaillant :

Lors d'un match officiel, trois cas sont à envisager successivement :

A-) **S'il y a un juge arbitre neutre** dans la salle, le solliciter. Si plusieurs sont présents le plus gradé arbitre ; si égalité d'échelon, on tire au sort.

B-) **En cas d'absence d'un juge arbitre neutre**, solliciter un juge arbitre officiel présent ; si plusieurs sont présents le plus gradé arbitre ; si égalité d'échelon, on tire au sort.

C-) **A défaut d'un juge arbitre officiel**, chaque équipe désigne un joueur inscrit sur la feuille de match en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui officiera, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu, il doit aller dans les tribunes. (Chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur). Le remplacement de l'arbitre défaillant est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match. **Sanction en cas de non respect de la procédure : match perdu par les deux équipes.**

D-) **En cas de blessure du juge arbitre officiel après le début de la rencontre :**
Reprendre la procédure à partir du cas N° 1.

PLAN D'ARBITRAGE 2021-2022

Les besoins

Le nombre d'arbitres nécessaires à la CDA pour couvrir l'ensemble des rencontres est fonction du nombre d'équipes engagées dans les championnats.

En départementale le principe est :

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| 1 équipe « senior » engagée | ⇒ 1 juge arbitre |
| 1 équipe « jeune » engagée | ⇒ 1 juge arbitre jeune |

Pour être reconnu au titre de la contribution mutualisée, un juge arbitre ou un juge arbitre jeune doit effectuer un minimum d'arbitrages (voir CMCD).

Grades et appellations

Redéfinition des grades et appellations des juges arbitres et juges arbitres jeunes. (Age de la licence en septembre).

| Les appellations des Juges Arbitres Jeunes 2021/2022 | |
|--|--|
| Années d'âges concernées | Appellation |
| 2007 à 2011 (de 10 à 14 ans) | JAJ Club : Juge Arbitre Jeune Club |
| 2001 à 2006 (de 15 à 20 ans) | JAJ T3 : Juge Arbitre Jeune T3 (Club) |
| 2001 à 2006 (de 15 à 20 ans) | JAJ T2 : Juge Arbitre Territorial (Département ou Ligue) |
| 2001 à 2003 (de 18 à 20 ans) | JAJ T1 : Juge Arbitre Territorial (Ligue) |
| Les appellations des Juges Arbitres Adultes 2021/2022 | |
| 2000 et avant (+ de 20 ans) | JA T3 Départemental |
| 2000 et avant (+ de 20 ans) | JA T2 Territorial (formation CTA sur proposition du secteur 17) |
| 2000 et avant (+ de 20 ans) | JA T1 Territorial (Formation CTA) |

Juge Arbitre Adultes : (2000 et avant) licencié joueur ou loisir, titulaire de la mention Juge Arbitre devant effectuer un minimum de 7 arbitrages pour la saison. Tous les arbitres doivent avoir participé à l'un des stages de début de saison pour pouvoir être désignés, plus un autre stage proposé par la CDA

JAJ T3 (Juge Arbitre Jeune) : (2001 à 2006) licencié joueur, bénéficiant de la mention JAJ T3 et devant effectuer un minimum de 5 arbitrages et avoir participé **au moins à 2 séances d'arbitrage dans l'école d'arbitrage de son club ou d'un club voisin.**

Pour obtenir l'appellation Juge Arbitre Jeune Départemental : JAJ T2

- Être né de 2001 à 2006, licencié joueur et avoir participé au moins :
 - o à 2 séances d'arbitrage dans l'école d'arbitrage de son club ou du club voisin.
 - o à 2 stages Comité,
 - o obtenir 1 suivi favorable formalisé sur désignation CDA 17,
 - o officier sur au moins 5 matches dans la saison.

Pour être proposé à l'appellation Juge Arbitre Jeune Régional : JAJ T1

- Être né de 2001 à 2003, licencié joueur,
- A condition d' :
 - o avoir obtenu l'appellation de **Juge Jeune Arbitre Départemental : JAJ T2**,
 - o avoir été proposé par la CDA secteur 17 à la CTA,
 - o officier au moins 5 matches dans la saison sur 2 niveaux.

« Juge Accompagnateur Territorial » : Une instance arbitrale désigne un suiveur d'arbitres ayant suivi la formation ITFE chargé d'assister les arbitres dans l'exécution de leur mission.

« Accompagnateur de Juges Arbitres Jeunes » Chaque club doit désigner un accompagnateur chargé d'assister les JAJ dans l'exécution de leur mission. Dans le cadre de l'Ecole d'Arbitrage cet accompagnateur doit avoir suivi la formation ITFE.

Mission de la CDA appelée « secteur 17 » par la CTA

« Les commissions d'arbitrage ont également pour mission de mettre en place des regroupements d'arbitres et de juges-arbitres délégués avant le début des compétitions afin de préparer la saison suivante, ainsi que dans la mesure du possible, de rattacher à ceux-ci les autres juges-arbitres (tuteurs d'arbitres et accompagnateurs de JAJ).

Le contenu doit informer les participants de toutes les évolutions possibles du jeu et des règles, des orientations fédérales et prévoir le passage de tests écrits et, en outre, de tests physiques pour les Juges Arbitres.

La réussite d'un Juge Arbitre aux tests écrits (min 12/20) et physiques est obligatoire pour prétendre à être désigné. Cependant la production du résultat d'un test d'effort datant de moins de 6 mois et autorisant la pratique du handball permettra à l'arbitre d'être dispensé des tests physiques.

La réussite d'un juge-arbitre (délégué, tuteur d'arbitres ou accompagnateur de juges arbitres jeunes) aux tests proposés par la structure arbitrale dont il dépend, est **obligatoire pour prétendre être désigné.**

En outre, les commissions d'arbitrage devraient dans la mesure du possible mettre en place un rassemblement des juges-arbitres à mi-saison permettant de faire le point de leurs prestations et de les confirmer dans leur groupe.

Formation : « Tout Juge Arbitre est tenu de participer à toute action de formation mise en place par la structure arbitrale dont il dépend et à laquelle il sera convoqué. A défaut, il ne pourra pas être désigné pour arbitrer ».

Licence Blanche :

Un licencié titulaire d'une licence blanche en faveur d'un club et licencié dans un autre club peut être comptabilisé comme Juge Arbitre dans le club où il possède une licence blanche. Il (le licencié en licence blanche) ne peut toutefois pas être pris en compte dans le socle de base des domaines technique, arbitrage et juges arbitres jeunes.

Il lui faudra cependant l'autorisation écrite du Comité et de son club d'origine qui ne pourra plus le comptabiliser en tant que Juge Arbitre. (Fiche CMCD à transmettre le 31/12/2021).

Statut du Juge Arbitre :

DROIT DE RESERVE : un Juge Arbitre est tenu par un droit de réserve, plus particulièrement lorsqu'il n'est pas acteur de la rencontre. A défaut, la commission de discipline pourra se saisir de tout manquement et donner la suite qui convient.

LOI 2006-1294 : 3 articles importants CODE DU SPORT L223.1/223.2/223.3

L 223.1 : Les arbitres et juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive mentionnée à [l'article L. 131-14](#), compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés. Cette fédération

assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts.

L 223.2 : Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des [articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13](#) et [433-3](#) du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

L 223.3 : Les arbitres et juges ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique du contrat de travail au sens de [l'article L. 121-1](#) du code du travail.

Formation des Juges Arbitres Jeunes

Avec les mesures sanitaires, la CDA informera les clubs des dates de stage courant septembre au vu de l'évolution des protocoles sanitaires.

Les dates de Stages :

- Samedi 28 Août 2021 à LA ROCHELLE
- Dimanche 26 Septembre 2021 à PONS
- Lundi 25 Octobre 2021 à ROYAN
- Dimanche 12 Décembre 2021 à PÉRIGNY
- Jeudi 24 Février 2022 à ROYAN
- Mardi 19 Avril 2022 à lieu à déterminer
- En Mai 2022 date et lieu à déterminer

Ecole d'arbitrage

Le planning des interventions et le nom du responsable devront être communiqués au plus tard le 31/10/2021, afin que l'un des membres de la commission Juge Arbitre Jeune puisse venir participer à une séance.

Formation Adulte

Exigences de formation et de résultat

Les formations devront être adaptées. Des tests physiques et des tests écrits auront lieu en début de saison.

Chaque arbitre devra participer à 2 stages obligatoires parmi les 5 (minimum) proposés (dont le stage de début de saison).

1. Promotion :

Pour être promu juge arbitre territorial JA T3 (départemental), les arbitres JA T3 en formation doivent suivre la formation du territoire.

2. Stages :

Stages Formation Juges Arbitres, ils sont ouverts à tous : arbitres, joueurs, entraîneurs et dirigeants.

Les dates des stages : (chaque arbitre devra venir avec son livret d'arbitrage).

Les dates de stages de début de saison soit le 19/09/2021 ou le 26/09/2021 ont été envoyées aux arbitres et aux clubs début septembre 2021.

Un QCM a été envoyé à tous les arbitres début septembre 2021 pour un retour avant le 15/09/2021 dernier délai. La note obtenue doit être de 12/20. Les arbitres peuvent refaire le QCM plusieurs fois.

Stages durant la saison 2021/2022

- Les dates des 3 stages proposés par la CDA seront communiquées dès que possible et les arbitres seront prévenus individuellement (+ le club)

Différentes appellations - Obtention de grades

| EST CONSIDERE COMME | |
|---|---|
| Juge Arbitre T3 | Licencié FFHB joueur pour la saison en cours De 20 ans et + au 15/09 de la saison considérée Suivre les stages de formation : 1 en début de saison et 1 durant la saison |
| Juge Arbitre T3 EN FORMATION | Licencié FFHB joueur pour la saison en cours De 20 ans et + au 15/09 de la saison considérée Devra participer à la formation initiée par la CTA en relation avec le secteur 17 (CDA 17) |

- Le passage au niveau régional pour les arbitres (JA) ou JAJ (Juge Arbitre Jeune), ne peut se faire que sur proposition de la CDA à la CTA.

Le dossier de demande (résultats aux tests écrits et physiques, ensemble des suivis) sera transmis à la CTA qui convoquera les personnes sur des stages.

- Toute rencontre arbitrée par une personne non titulaire de la mention arbitre n'entrera pas dans le décompte des obligations d'arbitrage et **LE MATCH SERA PERDU PAR PENALITÉ PAR LES 2 EQUIPES (sauf tirage au sort entre joueurs).**

- Chaque juge arbitre devra remplir ses indisponibilités sur Ihand avant le dernier Lundi de chaque mois pour les 2 mois suivants, (tout arbitre n'ayant pas rempli ses indisponibilités sera considéré comme disponible).

Les obligations d'Arbitres

(Voir la Commission Statuts et Règlements - CMCD)

Les sanctions sportives et financières

(Voir la Commission Statuts et Règlements - CMCD + Commissions des Finances)

L'Arbitre Relais Club (ARC) est de préférence un juge arbitre officiel ou un conseiller de juges arbitres.

Chaque club a adressé obligatoirement pour le 17 **Septembre 2021** les coordonnées de son arbitre relais club (ARC).

- 1) **Sa Fonction** : Liaison permanente entre la CDA 17 et son club concernant l'arbitrage
- 2) **Ses Missions** :
 - Rechercher dans son club l'arbitre officiel pour diriger la rencontre désignée par la CDA 17. Veiller aux compétences de celui-ci quant à la difficulté du match et le proposer à la CDA.
 - Informer les juges arbitres et JAJ des convocations aux stages.
 - Fournir à la CDA pour le 17 **Septembre 2021** :
 - La liste complète de ses juges arbitres (tous grades), un imprimé a été envoyé par la CDA 17.
 - La liste de ses juges arbitres jeunes, un imprimé a été envoyé par la CDJAJ 17.

Rappel important : tous les arbitres devront être licenciés et avoir participé au stage de début de saison pour être désignés.

Les désignations en championnat départemental (Charente - Maritime)

Elles seront nominatives pour tous les matchs dans la mesure du possible, à défaut les clubs seront désignés. Dans le cas d'un club, l'A.R.C. désignera un juge arbitre habilité à diriger la rencontre.

ATTENTION 1 :

Pour les championnats - 18 ans, des JAJ ou juge arbitre de 20-23 ans (en binôme si possible) seront prioritairement désignés par la CDA.

ATTENTION 2 : les rencontres « jeunes » (-13 et -15 ans) sont **impérativement arbitrées** par des **Juges Arbitres Jeunes désignés par le club recevant**. En cas de non respect, **match perdu par pénalité pour le club recevant sans amende financière**. « Le JAJ non majeur devrait être accompagné dans sa tâche par un adulte qui doit se tenir à la table de marque »

ATTENTION 3 : sur les rencontres Seniors et Moins de 18 ans, la CDA 17 se réserve le droit de désigner officiellement un binôme. Les arbitres seront indemnisés par le club recevant.

(1 déplacement + 2 indemnités d'arbitrage).

En cas d'indisponibilité

Celles prévues longtemps à l'avance : on utilise avec son identifiant et son mot de passe le site "Ihand-arbitrage" 2 mois avant l'indisponibilité.

<http://ihand-arbitrage.ff-handball.org>

Ce site vous permet de visualiser vos désignations, d'accéder à votre fiche d'information, de gérer vos indisponibilités, de voir vos notes de frais, de consulter et imprimer vos **évaluations**.

Indisponibilités non prévues :

- **Désignations nominatives** :

Prévenir immédiatement **Georges BOITEAU** par téléphone portable 06 72 90 29 71 (si répondeur, nom + rencontre et date de la rencontre) et par un courriel : georges.boiteau17120@gmail.com ou 6017000.cda@ffhandball.net

Toute communication au CD 17 pour indisponibilité ne sera pas prise en compte et se transformera en refus.

- **Désignations Clubs** :

Prévenir l'arbitre relais club (A.R.C.) de son club qui cherchera un remplaçant dans la liste déposée.

Les désistements et les refus

a) Désignations nominatives :

1- **Désistement sans amende** : c'est lorsque le juge arbitre prévient de son indisponibilité **plus de 10 jours pleins avant le jour de la rencontre**.

2- **Désistement avec amende** : C'est lorsque le juge arbitre prévient de son indisponibilité **moins de 10 jours pleins avant le jour de la rencontre** (c'est-à-dire à partir du mercredi soir pour un match le samedi la semaine suivante), **sauf cas de force majeure justifié**.

3- **Refus** : C'est lorsque le juge arbitre ne prévient pas de son indisponibilité avant la rencontre. (**Sauf cas de force majeure normalement justifié moins de 2 heures après l'heure de la rencontre**)

b) **Désignations Clubs** : Toute rencontre non arbitrée par le club désigné sera considérée comme un refus.

c) **Sanctions** : *Voir Commission des Finances*

Les indemnités

a) Désignations C.D.A. 17 : nominatives et clubs

Les remboursements d'arbitrage et de frais de déplacements seront obligatoirement payés par le club recevant par chèque bancaire impérativement avant le début de la rencontre.

b) En cas d'absence de l'équipe « recevante », le juge arbitre (ou les juges arbitres) adresse(ent) leur(s) note(s) correspondant aux seuls frais de déplacement au CD 17 dans la semaine qui suit la rencontre.

c) En cas d'absence de l'équipe « visiteuse », le juge arbitre (ou les juges arbitres) se fait (font) rembourser les seuls frais de déplacement par le club recevant.

| SAISON 2021-2022 | Arbitrage | | Indemnité / Km |
|--|-------------------------------|----------------|-----------------------|
| | Seul | Binôme* | |
| 1 ^{ère} Division (PRD) et Coupe 17 Masculin et Féminin | 26 € | 26 € x 2 | 0,32 € |
| 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division (ED et HD) Masculin et Féminin | 23 € | 23 € x 2 | 0,32 € |
| -18 ans et Coupe 17 : -18 ans Masculin et Féminin | 19 € | 19 € x 2 | 0,32 € |
| Juge Arbitre Observateur (avec suivi formalisé) | 26 € | | 0,32 € |
| | Seul ou binôme (somme totale) | | |
| - 15 ans et Coupe 17 : -15 ans Masculin et Féminin (juge arbitre jeune du club recevant) | 13 € | | |
| - 13 ans et Coupe 17 : -13 ans Masculin et Féminin (juge arbitre jeune du club recevant) | 10 € | | |

(*) Si binôme, il sera désigné par la CDA. 1 seul déplacement par binôme.

ATTENTION, les kilomètres sont comptabilisés du lieu de résidence inscrit sur la licence de l'arbitre au lieu de la rencontre (gymnase). Ces frais kilométriques sont calculés par i-hand.

Pour la CDA 17,
Geoffroy LEMBERT

CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE ARBITRES

Recommandations de la Commission Médicale Nationale

D'après le règlement médical de la Fédération Française de Handball, **toute personne ayant plus de 55 ans souhaitant arbitrer en compétition doit faire l'objet d'un suivi médical annuel spécifique.**

Quel que soit l'âge et le niveau d'arbitrage, toute personne souhaitant arbitrer doit détenir une licence sportive et pour l'obtention de cette licence, un certificat médical de non contre-indication est obligatoire. Donc quel que soit l'âge, un bilan médical annuel est nécessaire et obligatoire pour tous, afin de délivrer le certificat médical de non contre-indication. La délivrance d'un certificat médical de non contre-indication est sous la responsabilité d'un médecin, au mieux d'un médecin du sport qui mettra en œuvre le bilan médical prévu à cet effet conformément aux recommandations des sociétés savantes dans le domaine de la médecine du sport et dans le domaine de la cardiologie du sport.

Au-delà de ces considérations, la commission médicale nationale recommande le suivi médical suivant :

Pour l'obtention d'une licence d'arbitrage, il est recommandé de réaliser :

Tous les ans :

- Un **examen médical complet** avec interrogatoire sur les facteurs de risques cardio-vasculaires (cet interrogatoire permet de rechercher chez ce sujet des facteurs à risque de pathologie cardio-vasculaire ; la présence de facteurs de risques cardio-vasculaires impliquera la réalisation de complément d'examen comme décrit ci-dessous)
- Un **examen clinique** en particulier **cardio-vasculaire et locomoteur** selon les recommandations des sociétés savantes
- Des **mesures anthropométriques** (poids, taille, IMC et si possible, pourcentage de masse grasse)
- Un **ECG de repos**
- Un **bilan visuel avec champs visuel**
- Une **bandelette urinaire**

En fonction des facteurs de risques cardio-vasculaires :

- Un Bilan biologique sanguin annuel (Bilan lipidique, Gamma GT, NFS, Plaquettes, glycémie)
- Une épreuve d'effort à visée cardiologique au moins tous les 4 ans à partir de 35 ans.

A l'issue de cette visite médicale annuelle, le médecin examinateur devra établir un certificat médical de non contre-indication à l'arbitrage.



CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE ARBITRES

Saison 2021 / 2022

Je soussigné, Dr.....,

Certifie que : Mme/ Mr.....

Né(e) le : ___ / ___ / ___ âgé de ___ ans

A effectué un examen clinique selon les règles proposées par la Société Française de Médecine du Sport avec recherche de facteurs de risque cardiovasculaire et a réalisé les examens complémentaires suivants indiquer la date des examens réalisés afin de les valider pour la saison en cours:

ECG de repos fait le : ___/___/___

Examen urinaire par bandelette fait le : ___/___/___

Bilan biologique sanguin (*facultatif*)* fait le : ___/___/___

Epreuve d'effort à visée cardiologique (ECG d'effort) (*facultatif*)* fait le : ___/___/___

A cocher au choix :

- et ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage en compétition
- et présente une contre-indication temporaire ou définitive **
- et demande l'avis de la Commission Médicale Nationale **

Fait le ___/___/___ à

Signature et tampon du médecin:

* examen à réaliser en fonction des facteurs de risque cardio vasculaire.

** Documents à transmettre à l'attention du Médecin Fédéral National, accompagné d'un courrier motivant la demande d'avis et des résultats nécessitant une expertise.

LA COMMUNICATION

La Présidente : Patricia GOUÉ

Les Membres :

Stéphane GOURSEAU
André TRUS

Réunions de la Commission Communication 17 :

- Lundi 11 Octobre 2021
- Vendredi 21 Janvier 2022
- Vendredi 22 Avril 2022

COMMUNICATION – PARTENARIAT

Le site internet du Comité est opérationnel depuis cinq ans. A ce jour il a reçu plus de 635000 visites. Les mises à jour et les améliorations se feront pendant l'année sportive grâce aux documents, textes et photos que nous adresseront les diverses commissions et les clubs. Nous avons ajouté sur ce site de la publicité pour nos partenaires.



Michel Audouard « devrait » continuer à composer et mettre sur le site le Hand Mail Express tous les dimanches soir.

La commission assurera la communication des manifestations organisées par le Comité et les clubs vers les pratiquants de notre discipline ainsi que les représentants des collectivités territoriales et des entreprises privées.

Le site internet et la page Facebook doivent être le reflet de la vie du handball en Charente Maritime et devenir une boîte à outils pour les clubs.

Commandes de matériel

Les démarches

Comme l'an passé, vous ne passez plus par le Comité.

- Vous faites une demande de devis à Casal Sport :
- Laura PERRIN Tél : 06 87 74 42 21
- laura.perrin@casalsport.com et
- service-clubs@casalsport.com en vous recommandant du CD17
- **Attention de bien relever les références de vos articles.**

Rappel des remises

- 20% sur le catalogue général.
- 30% sur le textile catalogue Handball (commande à l'unité).
- 20 % sur le tarif dégressif (ex : à partir de 10 maillots le prix unitaire est de...).

DEVELOPPEMENT

Le Président : Thomas PERTUS

Vice-Présidente : Laurence Druy

Les Membres :

Valentin BERGERET

Karel DUBOIS

Chantal GROLLEAU

Stéphane GOURSEAU

Christophe KLEINHANS

Jean Pierre LAVERGNE

Les Responsables :

Chantal GROLLEAU pour le Sandball et Beach Hand.

Jean Pierre LAVERGNE pour les moins de 9 ans.

Thomas PERTUS pour le Handball Premiers Pas et Hand à 4.

Georges BOITEAU pour le Hand Passion.

Laurence DRUY pour les moins de 11 ans et Handfit.

Réunions de la Commission Développement 17 :

- Jeudi 23 septembre 2021 à 19H30

- Jeudi 2 décembre 2021 à 19H30

- Jeudi 3 mars 2022 à 19H30

- Jeudi 5 mai 2022 à 19H30

CALENDRIER - 9 ANS

Nés en 2013 / 2014 et (2015 confirmés)

Zone Nord

AUNIS
RE
St XANDRE
SURGERES
COURCON

Zone Centre

ROCHEFORT
OLERON
ROYAN/St GEORGES
LA TREMBLADE
TONNAY-CHARENTE

Zone Sud

MATHA MONTGUYON
AULNAY SAINTES
PONS/GEMOZAC
St HILAIRE/St JEAN
HAUTE SAINTONGE

| - 9 ANS 9H30 - 12H00 | ZONE NORD | <u>ZONE CENTRE</u> | ZONE SUD |
|-------------------------|--|--------------------|-------------|
| 26/09/2021 | ZONES REGROUPÉES | | |
| 10/10/2021 | | | |
| 14/11/2021 | | | |
| 28/11/2021 | SURGERES | ROYAN | ST JEAN D'Y |
| 12/12/2021 | | | |
| 16/01/2022 | | | |
| 30/01/2022 | COURCON | ROCHEFORT | JONZAC |
| 06/03/2022 | | | |
| 20/03/2022 | AUNIS PER/ SURGERES | TONNAY CHAR. | SAINTES |
| 03/04/2022 | | | |
| 08/05/2022 | | | |
| 22/05/2022 | | | |
| 05/06/2022 | Grand Tournoi Départemental sur Herbe | | |

LICENCES EVENEMENTIELLES EVENTUELLEMENT POUR LA 1ERE PARTICIPATION **MAIS LICENCES COMPETITIVES OBLIGATOIRES DES LE 2^{ème} TOURNOI.**

Le club recevant sera chargé de l'organisation sportive ainsi que de la promotion de la journée (partenaires, presse, accueil...) et son compte-rendu (si possible avec photos).

N'hésitez pas à responsabiliser vos jeunes sur ces journées (organisation des rencontres, tables de marque, arbitrages...)

N'oubliez pas de remplir la feuille ci-jointe et de la transmettre **au Comité.**

Il serait souhaitable de respecter les différentes catégories d'âges ainsi que les horaires des rassemblements.

CROISEMENT DE ZONES - 9 ANS

Cette année nous vous proposons 3 dates où les zones s'entrecroisent afin de ne pas jouer toute la saison contre les mêmes équipes. Les lieux sont imposés (sous réserve d'obtention des gymnases bien sur) pour que la répartition géographique se fasse au mieux :

| - 9 ANS | ZONE NORD | <u>ZONE CENTRE</u> | ZONE SUD |
|------------|--|---|--|
| 28-11-2021 | à SURGERES (2 gymnases) RE ST XANDRE COURCON TONNAY-CHTE ROCHEFORT | à ROYAN LA TREMBLADE OLERON SAINTES PONS/GEMOZAC MONTGUYON | à ST JEAN D'ANGELY HAUTE SAINTONGE AUNIS |
| 30-01-2022 | à COURCON (2 gymnases) RE ST XANDRE ST HILAIRE/ST JEAN | à ROCHEFORT OLERON TONNAY-CHTE SURGERES AUNIS | à JONZAC SAINTES PONS/GEMOZAC LA TREMBLADE ROYAN ST GEORGES MONTGUYON |
| 20-03-2022 | à AUNIS OLERON ST XANDRE | à SURGERES ROCHEFORT ST HILAIRE /ST JEAN | à TONNAY CHAR. LA TREMBLADE RE COURCON SAINTES |
| | | | à SAINTES PONS/GEMOZAC HAUTE SAINTONGE ROYAN ST GEORGES MONTGUYON |

Journées pour les - 9 ans et - 11 ans

REGROUPEMENTS D'AVANT SAISON

Le Dimanche 19 Septembre 2021 : les moins de 11 ans dans 2 gymnases

Pour la ZONE NORD, lieu Surgères.

Pour la ZONE SUD, lieu Pons.

Le Dimanche 26 Septembre 2021 : les moins de 9 ans dans 2 gymnases

Pour la ZONE NORD, lieu Surgères.

Pour la ZONE SUD, lieu Saintes.

Répartition des zones :

ZONE NORD, plus Rochefort et Tonnay-Charente.

ZONE SUD, plus Royan St Georges, La Tremblade et Oléron.

Journée départementale : le Dimanche 5 Juin 2022

QUELQUES CONSEILS POUR LE BON DEROULEMENT DES REGROUPEMENTS POUR LES - 9 ANS

- 9 ANS

Les faire jouer :

- dans la largeur du terrain (2 ou 3 terrains).
- avec 1 gardien et maximum 3 joueurs par équipe sur le terrain.
- sur des buts adaptés : kit mini-hand

EN GENERAL

Prévenez avant de partir le responsable du club recevant du nombre d'équipes que vous souhaitez engager.

- Perdez le moins de temps possible dans la mise en place du tournoi. Les rencontres doivent démarrer à 9 H. 30.
- **Arrivez à l'heure !!!** Les enfants auront plus de temps de jeu.
- Pensez à prévenir en cas d'absence à un tournoi.

- Rappelons que les formes de jeu dans ces catégories doivent privilégier les intentions de récupération de balle en jouant sur les trajectoires des passes et non en protégeant son but.

Règlement Challenge -11 ans

**Moins de 11 ans filles et garçons
Années d'âge 2011 - 2012 - 2013**

Règlement :

- LICENCES EVENEMENTIELLES EVENTUELLEMENT POUR LE 1^{er} TOURNOI MAIS LICENCES COMPETITIVES OBLIGATOIRES DES LE 2^{ème} TOURNOI.

Temps de jeu : 2 X 12 minutes.

Jeu à 5 + 1 GB

L'UTILISATION DES REDUCTEURS DE BUT EST OBLIGATOIRE

| 1 ^{ère} mi temps | 2 ^{ème} mi temps |
|--|---|
| Défense tout terrain « Homme à Homme » Engagement du GB au point de 4 mètres. | Défense « Homme à Homme » Plutôt sur demi-terrain mais SANS ALIGNEMENT ! Il n'y a pas de dispositif, les intentions de récupération de balle doivent être prépondérantes. Engagement milieu de terrain. |

Le respect du règlement est sous la responsabilité du manager de l'équipe qui ne joue pas.

Les horaires des rassemblements devront être établis en concertation entre les clubs recevants et les clubs visiteurs (samedi matin / après-midi ou dimanche matin).

- La FDME pour tous les tournois est obligatoire. Il faut impérativement inscrire vos JAJ sur la FDME, leur arbitrage comptera dans la CMCD de votre club (règlement de Nouvelle Aquitaine). Attention, prévoir une feuille papier en cas de problème.

Les dates proposées pour la saison 2021 / 2022

- Dimanche 19 septembre 2021 (journée commune)
- 02/03 Octobre 2021
- 06/07 Novembre 2021
- 20/21 Novembre 2021
- 04/05 Décembre 2021
- 08/09 Janvier 2022
- 22/23 Janvier 2022
- 05/06 Février 2022
- 12/13 Mars 2022
- 26/27 Mars 2022
- 09/10 Avril 2022
- 14/15 Mai 2022

Proposition d'un nouveau championnat en tournoi à 3 dès Janvier 2022.

La mixité ne sera pas autorisée dans ces tournois.

Les clubs pourront engager une ou plusieurs équipes en -11 ans Filles et en -11 ans Garçons.

Des dates seront rajoutées à celles qui sont déjà proposées pour les rassemblements.

Pour les équipes qui s'engageront dans ce nouveau championnat, elles ne pourront plus faire les rassemblements actuels.

Nous vous enverrons une nouvelle feuille d'engagement qui sera à retourner le Vendredi 3 Décembre 2021 pour les clubs qui souhaiteront s'engager dans cette nouvelle formule.

Journée départementale sur herbe : Dimanche 5 Juin 2022

Hand à 4 : - 11 ans et - 13 ans Filles

Hand pour tous, tous pour Elles

- Le samedi matin : 25 Septembre 2021 à La Tremblade
- Le samedi matin : 16 Octobre 2021
- Le samedi matin : 13 Novembre 2021
- Le samedi matin : 11 Décembre 2021
- Le samedi matin : 29 Janvier 2022
- Le samedi matin : 5 Mars 2022
- Le samedi matin : 9 Avril 2022
- Le samedi matin : 7 Mai 2022
- Le Dimanche 5 Juin 2022 (Tournoi départemental sur herbe)

SANDBALL

1. Sandball UNSS Régional des lycées : **Mercredi 22 Septembre 2021**
2. Sandball UNSS Départemental des collèges : **Mercredi 8 Juin 2022**

HAND PASSION

Le tournoi annuel du HAND PASSION en fin de saison.

Tous les matches du hand passion doivent avoir une feuille de match. Vous pouvez la remplir sur FDME ou sur papier, si vous utilisez une feuille papier cette dernière doit être envoyée au Comité dans les 24 heures. Passé ce délai une amende vous sera facturée pour absence de feuille de match (voir les finances).

PREMIERS PAS

Le principe : des rassemblements par zone sur la saison, chaque club reçoit une fois les autres et accueille, s'il le souhaite, les écoles de son canton ce jour-là.

Le kit Premiers Pas peut être prêté au club qui accueille. Le club qui n'a jamais organisé ce type de regroupement et qui souhaite la présence du CD peut le demander, nous essaierons de répondre à votre demande.

Le CD prend en charge les documents de communication pour les écoles (Cycle 2 : CP, CE1 et CE2). Un cahier des charges vous est proposé pour vous aider dans l'organisation du plateau. Le meilleur moment pour cette organisation semble être le samedi matin.

CAHIER DES CHARGES PREMIERS PAS

J- 2 mois : réserver le gymnase. (Sauf 1^{ère} date)

J- 1 mois : recenser le nombre de classes et d'écoles à contacter et envoyer les chiffres au CD pour établir les outils de communication, demander de l'aide au CD si besoin, créer son équipe en interne.

J- 15 jours : distribuer les documents dans les écoles.

J- 6 jours : prévenir la presse et la faire venir le jour J.

J- 3 jours : récupérer le matériel et faire le point sur les bénévoles présents.

Le Jour J, prévoir :

1. d'installer le matériel $\frac{1}{2}$ heure avant l'arrivée des enfants,
2. 1 personne pour les inscriptions (prendre nom, prénom et date de naissance pour établir les licences événementielles)
3. 1 coordinateur de matinée
4. 2 personnes café et goûter pour l'espace détente
5. 6 personnes sur les ateliers

Résumé des moyens :

Humain : 10 personnes, Matériel : 1 kit premiers pas, 1 gymnase, des balles éducatives supplémentaires, le goûter.

MISSIONS UNSS

Le Comité poursuivra ses missions de développement, de formation Jeune Officiel et de détection dans le cadre des rencontres UNSS du mercredi après-midi suivant le protocole établi lors de la réunion de la Commission Mixte UNSS 17 / CD 17.

HAND FAUTEUIL HAND ENSEMBLE – HAND ADAPTÉ

HAND FIT

Pour la Commission de Développement,
Thomas PERTUS

LA DISCIPLINE

Le Vice-Président Régional en charge de la Commission Départementale : Karel DUBOIS

Les Membres :

| | |
|-------------------|-------------------|
| Céline COLAS | Stéphane GOURSEAU |
| Xavier COURCAUD | José MENDÈS |
| Frédéric GOUÉ | |
| Thierry BLANCHARD | Patrice FOUGA |

+ les représentants des clubs.

| | DISQUALIFICATION AVEC RAPPORT |
|---|---|
| Le juge arbitre | <ul style="list-style-type: none"> • Sort le carton rouge puis le carton bleu • Note le moment du match • A la fin du match, si une faute rentre dans la catégorie pour être suivie d'un rapport, en présence des 2 officiels responsables, il inscrit l'incident sur la feuille de match, électronique ou papier. <p>Adresse un rapport circonstancié à la Commission de Discipline du C.D. 17 si possible <u>dans les 48 Heures</u></p> |
| Le Joueur ou le Dirigeant | <p>Adresse un rapport à la Commission de Discipline du C.D. 17 si possible <u>dans les 48 Heures</u></p> <p><i>L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.</i></p> |
| L'Officiel Responsable et tout autre handballeur licencié concerné | <ul style="list-style-type: none"> • Doit adresser un rapport à la Commission de Discipline du C.D. 17 si possible <u>dans les 48 Heures</u> |
| Le Club | <ul style="list-style-type: none"> • Est informé par le secrétariat du C.D. 17 par mail de la date de convocation pour la réunion de la Commission de Discipline et ensuite des éventuelles sanctions. |
| L'instructeur | <ul style="list-style-type: none"> • Instruit le dossier et juge si il doit transmettre le dossier à la Commission de Discipline du Comité. |
| Le ou les concernés | <ul style="list-style-type: none"> • Reçoit par mail la convocation. |
| La Commission de Discipline du C.D. 17 | <ul style="list-style-type: none"> • La Commission Départementale de Discipline, qui a émanation de la Commission Territoriale Discipline a été mise en place par la FFHB et au Règlement Fédéral de la saison 2021 – 2022 • Tous les membres seront convoqués, mais au moins trois d'entre eux devront être présents • La Commission ne pourra délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres seront présents. • Adresse les convocations aux personnes concernées par mail • Permet la lecture du dossier au siège du Comité • Reçoit le licencié en cause ou son représentant légal • Décide de la sanction au cours de la partie de réunion à huis clos • Informe le joueur par lettre recommandée (AR) |

↳ Sera convoquée par mail toute personne que la Commission jugera utile d'entendre, sans remboursement de frais. (sauf juge arbitre, délégué ou conseiller d'arbitre).

↳ Toute sanction s'applique à toute compétition pendant la durée de cette sanction. Elle est systématiquement transmise aux Commissions Départementales concernées.

↳ Dans le cas où l'intéressé sera sanctionné, le club devra payer les dépens. Il devra rembourser, éventuellement, les frais de déplacement des arbitres ou témoins convoqués ainsi que le montant des sanctions financières liées aux sanctions.

↳ Il est indispensable que les feuilles de matches électroniques soient correctement remplies par les arbitres et les secrétaires de table. Toutes les sanctions doivent figurer au recto comme au verso.

SANCTIONS :

Lorsqu'un licencié fait l'objet d'un rapport d'arbitre, l'instructeur de la commission statue sur le cas et décide des suites à donner.

LA COMMISSION DANS SA REUNION PEUT ENVISAGER TROIS CAS :

1) Dossier sans suite

- pas de sanction sportive
- pas d'amende

2) Dossier avec sursis ou avertissement

• pas de sanction sportive ferme, cependant la période probatoire débute le lendemain de la réunion de la commission.

- Amende

3) Dossier avec date(s) ferme(s)

• la sanction sportive se purgera en fonction du nombre de dates du calendrier sportif (toutes compétitions confondues). La période probatoire débutera après avoir effectué la durée de suspension.

La période probatoire sera donnée de date à date par la Commission, ceci afin d'éviter une durée sur les périodes sans championnat.

Les sanctions sont valables pour tous les matches Coupe et Championnat.

Pour d'autres précisions, voir le mémento fédéral.

- ♦ **Amendes** : VOIR tarifs fédéraux

Courrier à adresser au :

***C.D. 17 Handball -Instructeur Commission de Discipline -
Gymnase le Grand Coudret - 100 rue du Dr Jean - 17100 Saintes***

Pour la Commission de Discipline,
Karel DUBOIS

LES FINANCES

Le Président : Alain BANDRIER

Les Membres : Michel AUDOUARD
Georges BOITEAU
André GRANGET
José MENDÈS
Jean Pierre TOURNIER
André TRUS

Réunions de la Commission des Finances 17 :

- Jeudi 27 Janvier 2022
- Mercredi 2 Juin 2022

TARIFS PROPOSES SAISON 2021 - 2022

FRAIS DE DEPLACEMENT

↵ Indemnité kilométrique salariés, bénévoles et arbitres 0,32 €

ARBITRAGE

| | |
|--|-------|
| ↵ Arbitre manquant Senior | 100 € |
| ↵ Arbitre manquant Jeune | 50 € |
| ↵ Quotas d'arbitrages (par arbitrage manquant) | 10 € |
| ↵ Désistements - 10 jours | 50 € |
| ↵ Désistements - 3 jours | 80 € |
| ↵ Refus | 100 € |
| ↵ Développement Formation Comité (Par équipe SENIOR et - 18 ans engagées) | 60 € |
| ↵ Officiel départemental | 50 € |
| ↵ Indemnité de suivi d'arbitre | 26 € |
| ↵ Absence Ecole d'arbitrage (1 animateur + 1 accompagnateur) | 100 € |
| ↵ <u>Indemnités d'arbitrage</u> | |
| PRDF, PRDM, Coupe 17 Seniors | 26 € |
| Excellence M. et F. | 23 € |
| -18 ans M. et F., Coupe 17 Jeunes | 19 € |
| -15 ans G. et F | 13 € |
| -13 ans G. et F | 10 € |

Remarque : les Juges Arbitres Jeunes et les Juges Arbitres ne peuvent être indemnisés que s'ils ont porté leurs frais sur la Feuille de Match Electronique.

TECHNIQUE

| | |
|---|-------------|
| ↵ Technicien manquant | 150 € |
| ↵ Formation Animateur (PAR ANNEE DE FORMATION) | tarif Ligue |
| Stage : la journée | tarif Ligue |
| Stage : la soirée ou $\frac{1}{2}$ J | tarif Ligue |
| ↵ Recyclage Animateur | tarif Ligue |
| ↵ Participation des stagiaires par jour Gratuité pour les compétitions | 12 € |

| | |
|---|-------|
| ↵ Droits de Formation - valeur du point (tarif fédéral) | 17 € |
| ↵ Manquement réglementation colle et résine (tarif fédéral) | 110 € |

SPORTIVE

| | |
|---|--|
| ↵ Equipe manquante | 150 € |
| ↵ Engagements PRD, ED | 220 € |
| ↵ Engagements Hand Passion | 180 € |
| Si participation au tournoi remboursement | - 50 € |
| ↵ Engagements -18 ans G. et F. | 95 € |
| ↵ Engagements -15 ans G. et F. | 75 € |
| ↵ Engagements -13 ans G. et F. | 51 € |
| ↵ <u>Engagements -11 ans</u> | |
| | Pour 1 équipe 35 € |
| | Pour 2 équipes 45 € |
| | Pour 3 équipes 55 € |
| | Pour 4 équipes et + 65 € |
| ↵ Engagements - 9 ans (quel que soit le nombre d'équipes) | 35 € |
| ↵ Engagements Coupe 17 Seniors Masculins | 70 € |
| ↵ Engagements Coupe 17 Seniors Féminines | 70 € |
| ↵ Engagements Coupe 17 Jeunes et - de 18 ans | 25 € |
| ↵ Retard envoi ou d'export d'une feuille de match (48 heures) | 60 € |
| ↵ Retard envoi feuilles de rassemblement Jeunes (48 heures) | 30 € |
| ↵ Demande de report de match ou chgt. horaire | |
| | dans le week-end (- 30 jours) 12 € |
| ↵ Demande de report de match (- 10 jours) | 45 € |
| ↵ Retard dans l'envoi d'une conclusion de match | 25 € |
| | Si moins de 15 jours avant la rencontre 60 € |
| ↵ Résultat non communiqué | 25 € |

Forfaits isolés championnat ou Coupe (sauf 1/2 finales et finales) :

| | | | |
|---|---|--------------------------|-------|
| ▪ | Forfait isolé -11 ans (somme reversée au club organisateur) | | 30 € |
| ▪ | Forfait isolé -15 ans, -13 ans Masculins et Féminins | | 50 € |
| ▪ | Forfait -18 ans M et F | 1 ^{er} Forfait | 70 € |
| | | 2 ^{ème} Forfait | 100 € |
| | | 3 ^{ème} Forfait | 140 € |
| ▪ | Forfait + 16 ans Masc. et Fém. | 1 ^{er} Forfait | 110 € |
| | | 2 ^{ème} Forfait | 140 € |
| | | 3 ^{ème} Forfait | 180 € |
| ↔ | Forfait isolé $\frac{1}{2}$ finales et finales toutes les catégories | | 180 € |
| ↔ | Match perdu par pénalité | | 50 € |
| ↔ | Joueur non qualifié (-9 ans à Seniors) | | 30 € |
| ↔ | Officiel non qualifié | | 50 € |
| ↔ | Manquement(s) à l'obligation de vérifier la feuille de match par club ou absence de frais d'arbitrage | | 10 € |
| ↔ | Absence d'officiel responsable sur FDME | | 15 € |
| ↔ | Absence d'au moins d'un nom à la table (amende au club recevant) | | 15 € |
| ↔ | Absence de responsable de salle | | 15 € |

VIE DU COMITÉ

| | | | |
|---|--|--|-------|
| ↔ | Versement en 2 fois (15 janvier et 15 mai) par licencié (compétition, loisir et avenir) | | 0 € |
| ↔ | Absence d'un représentant club aux Assemblées Générales du CD 17 Handball | | 150 € |
| ↔ | Droit mutation | | 11 € |

HAND 17 EXPRESS

| | | |
|---|-----------------------------|------|
| ✂ | Abonnement club obligatoire | 30 € |
|---|-----------------------------|------|

EXTRAITS Tarifs fédéraux

| | | |
|---|--|-------|
| ✂ | Les droits de consignation | 200 € |
| ✂ | Jury d'appel | 400 € |
| ✂ | Demande de sursis à l'exécution provisoire | 300 € |
| ✂ | Absence de maillots différents | 64 € |
| ✂ | Absence de feuille de match | 40 € |
| ✂ | Engagement Coupe de France | 40 € |

LA MÉDICALE

Le Président : Bruno CERVEAU

Les Membres : Marie Rose BOITEAU
Chantal GROLLEAU
Ludovic LAMIAU
Yannick RIFF

Et des volontaires de chaque club qui souhaitent participer à la commission médicale ou être le correspondant de la commission dans leur club.

Réunions de la Commission Médicale 17 :

- Mercredi 6 octobre 2021
- Mercredi 2 février 2022
- Mercredi 6 avril 2022



La saison 2021-2022 sera impactée par les mesures liées à la pandémie de Covid 19.

Toutes les instances fédérales, territoriales et ministérielles diffusent les informations dont chacun aura besoin. Pour sa part le CD17, a désigné Marie Rose BOITEAU référente Covid-19.

La commission a à ce jour deux objectifs prioritaires :

1. Apporter un suivi et une sensibilisation à la prévention (dopage, diététique, blessures) auprès de nos jeunes sélectionnés (es). Pour cela un réseau d'intervenants, professionnels des métiers de la santé, est en train de se constituer. Une expérimentation est en cours à la section sportive de Merleau-Ponty à Rochefort.
2. Apporter un soutien ponctuel aux entraîneurs qui auraient besoin d'un avis pour une situation spécifique (blessure récurrente, reprise après blessure...). Pour cela un compte « WhatsApp » mettra en relation directement le référent médical du club demandeur avec un professionnel de la santé.

Bien sûr les échanges entre les membres de la commission et chaque acteur du handball serviront à construire les actions de demain.

Je vous invite à nous interpeller aussi fréquemment que vous le souhaitez.

Que la saison 2021/2022 fasse oublier la précédente.

Bon sport.

Pour la Commission Médicale,
Bruno CERVEAU

LA SPORTIVE

Le Président : Philippe RAFFOUX

Les Membres :

Georges BOITEAU
Marie Rose BOITEAU
Xavier COURCAUD
Frédéric GOUÉ
Chantal GROLLEAU
Dominique MARCHAND
Mikaël VIRE

Réunions de la C.D. Sportive 17 :

- Lundi 20 Septembre 2021
- Lundi 6 Décembre 2021
- Lundi 28 Février 2022
- Lundi 23 Mai 2022

1) ORGANISATION

Afin de résoudre au plus vite les problèmes que vous pourriez rencontrer dans les divers championnats (résultats et classements) et pour les demandes de reports, vous pourrez directement faire appel au responsable de chaque catégorie, à savoir :

Garçons :

| | |
|-------------------------|---|
| ✓ - 13 ans | Philippe RAFFOUX 06 64 16 91 99 janique-et-phil.raffoux@wanadoo.fr |
| ✓ - 15 ans | Dominique MARCHAND 06 20 42 10 51 marchanddominique691@yahoo.fr |
| ✓ - 18 ans | Xavier COURCAUD 06 63 97 28 81 xaviercourcaud@wanadoo.fr |
| ✓ + 16 ans Excellence | Georges BOITEAU 06 72 90 29 71 georges.boiteau17120@gmail.com |
| ✓ + 16 ans Prérégionale | Mikaël VIRE 06 86 90 63 38 fbbmike@gmail.com |

Filles :

| | |
|-------------------------|---|
| ✓ - 13 ans | Philippe RAFFOUX 06 64 16 91 99 janique-et-phil.raffoux@wanadoo.fr |
| ✓ - 15 ans | Frédéric GOUE 06 88 84 35 20 frederic.goue@orange.fr |
| ✓ - 18 ans | Xavier COURCAUD 06 63 97 28 81 xaviercourcaud@wanadoo.fr |
| ✓ + 16 ans Excellence | Marie Rose BOITEAU 06 08 64 68 95 marieroseboiteau@gmail.com |
| ✓ + 16 ans Prérégionale | Chantal GROLLEAU 06 62 67 15 33 chantal_grolleau@orange.fr |

Garçons et Filles :

| | |
|------------|---|
| ✓ Coupe 17 | Philippe RAFFOUX 06 64 16 91 99 janique-et-phil.raffoux@wanadoo.fr |
|------------|---|

2) NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE

Les Championnats sont faits en fonction des années d'âges.

Trois points nous paraissent importants à retenir :

- 1) un championnat devra être intéressant, c'est-à-dire rassembler un minimum d'équipes d'un niveau donné,
- 2) ne pas mettre les joueurs ou les joueuses dans des conditions à risques ne correspondant pas à leurs capacités physiques (de la responsabilité des dirigeants des clubs),
- 3) pour chaque championnat les années d'âges doivent impérativement être respectées.

Pour toutes les démarches administratives, l'utilisation de Gest'Hand est OBLIGATOIRE sauf en cas d'incidents informatiques justifiés et signalés dès leurs constats.

PRATIQUE COMPETITIVE MASCULINE ET FEMININE

| Championnat + 16 ans | Championnat - 18 ans | Championnat - 17 ans | Championnat - 15 ans | Championnat - 13 ans |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 2004 et avant | 2004-2005-2006 | 2005-2006-2007 | 2007-2008-2009 | 2009-2010-2011 |

RAPPELS :

Article voté à l'Assemblée Générale de la FFHB en 2019 :

« Concernant les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans (voir règlements généraux de l'annuaire fédéral). »

« Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, pourront être autorisés à partir du mois de novembre à évoluer en compétition territoriale adulte de niveau départemental par le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition, sous réserve :

- de l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernée,*
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,*
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gest'hand.*

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans Gest'hand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée. »

Surclassement des catégories jeunes :

« À l'intérieur des amplitudes définies, les assemblées générales des ligues et des comités ont la possibilité de répartir plusieurs niveaux de compétitions. Toutefois aucune compétition ne pourra concerner plus de 3 années d'âge jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.

En compétitions jeunes des plus bas niveaux du territoire le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition (comité ou ligue) pourra autoriser des joueurs de la dernière année d'âge de la catégorie inférieure à évoluer dans la catégorie supérieure (ex. : joueurs de 14 ans (2007) en moins de 18 ans, ou joueurs de 11 ans (2010) en moins de 15 ans), sous réserve :

- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gest'hand.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans Gest'hand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

La convocation de ces joueurs dans des sélections départementales, régionales ou nationales ne pourra pas donner lieu à une demande de report. »

Cette possibilité de surclassement ne doit en aucun cas entraîner la disparition ou le forfait de l'équipe de la catégorie du demandeur.

Dans les catégories féminines et jeunes les formules des championnats seront proposées à vos suffrages à l'Assemblée Générale de rentrée des clubs (Vendredi 17 Septembre 2021).

Dans le cadre du développement et de l'aide à apporter aux clubs, vous pouvez aligner 5 mutations sur la feuille de match en féminines et en Excellence masculine.

3) CONCLUSION DE MATCH D'UN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les conclusions de match doivent être faites :

- avec le logiciel GEST'HAND
- Elles sont envoyées automatiquement par e-mail au club visiteur.*

Pour les horaires des matches -13 et - 15 ans :

Faire les conclusions le Samedi sur des horaires raisonnables sur les rencontres de jeunes. L'heure maximum est à 18H.

HAND PASSION

Il faut utiliser la même méthode que pour les autres championnats.

- Sauf pour les premières journées (dans les 21 jours après la première date d'un championnat) les conclusions doivent être faites **30 jours avant la date officielle** de la rencontre.
- **Sanction pour absence de conclusion de match** : *voir la Com. des Finances*
Une rencontre ne peut se dérouler sans conclusion de match
→ *match perdu par pénalité pour les 2 équipes.*

Dans le cas où un club doit se déplacer et sans nouvelles de l'organisateur de la rencontre 15 jours avant la date prévue du match, ce club doit s'enquérir auprès des responsables du Comité.

4) FEUILLES DE MATCH DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

La feuille de match électronique est obligatoire pour toutes les rencontres nationales, régionales et départementales et pour toutes les catégories.

Établissement

À l'occasion de toute rencontre officielle, une feuille de match doit être fournie par le club recevant, sous peine d'entraîner, pour le club recevant, la perte du match par pénalité ou, si la rencontre se déroule sur terrain neutre, par le club identifié comme le recevant.

En cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur et signalée au Comité, une feuille de match papier en trois exemplaires pourra être utilisée, les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement ; le club responsable sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide Financier.

La feuille de match doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans GEST HAND.

Lors de l'élaboration de la feuille de match électronique, si des incohérences apparaissent entre la saisie et les données GEST'HAND cela déclenchera une anomalie qui sera immédiatement signalée. Cette anomalie ne sera pas bloquante et le joueur pourra évoluer sous la responsabilité de son club. N'oubliez pas de cliquer sur la touche « Contrôle ».

La COC sera informée et statuera lors du contrôle de la feuille de match.

Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Les officiels des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométrateur) et les arbitres ou le délégué sont responsables de l'établissement de la feuille de match, chacun dans leur domaine de compétence.

Pour le Hand Passion : Vous disposez de 15 jours à partir de la date fixée au calendrier pour jouer le match et remonter les feuilles de match dans Gest'Hand.

5) MODIFICATION DES DATES DE RENCONTRE

1. Pour tous les championnats, la demande doit être faite au référent de la Commission de la catégorie concernée *au moins 30 jours avant la date* de la rencontre.

2. *Aucune modification de date de rencontre ne peut se faire sans l'accord de la Commission Sportive Départementale.*

(Sanction : match perdu par pénalité pour les 2 équipes).

En cas de report, procédure à suivre :

- 1- le club demandeur cherche un accord avec l'autre équipe
- 2- trouve une nouvelle date et un nouvel horaire avec l'autre club
- 3- prend contact avec le référent de la Commission Sportive pour avoir son accord
- 4- fait la demande de report sur Gest'hand **AVANT l'heure initiale du match.**

TOUTE MODIFICATION DE DATE DOIT ETRE EXCEPTIONNELLE

Lorsqu'un calendrier prévoit des dates de report, ces dates sont impératives et les rencontres reportées ne peuvent se jouer à une autre date, sauf cas très exceptionnels ... **Pensez tout d'abord à la possibilité d'INVERSION des rencontres.**

Une demande hors délais entraînera une amende.

ATTENTION : Toute demande de report sera facturée (voir les finances) au club demandeur dans le délai des 30 jours...

6) FORFAITS

Se reporter aux Statuts et Règlements Fédéraux. ⇨ *Voir Commission des Finances*

- Score 0 - 10 pour un match de Jeunes
- Score 0 - 20 pour un match de + 16 ans (Filles), + 16 ans (Garçons), - 18 ans et - 17 ans.
 - 0 point à l'équipe en faute
 - 3 points à l'adversaire
 - amende financière

3 forfaits peuvent entraîner le forfait général de l'équipe.

Voir annuaire fédéral

- en cas d'absence d'une équipe à l'heure officielle d'une rencontre et après avoir appliqué les dispositions. Une feuille de match doit être établie signée par l'officiel responsable de l'équipe présente et des juges arbitres, puis retournée, dans les délais prescrits.
- **En cas de forfait déclaré à l'avance, l'équipe qui n'a pas déclaré forfait établit une feuille de match sans indiquer de noms de joueurs, et coche la case réservée à cet effet.**

7) PENALITES Se reporter aux Règlements Fédéraux.

Les compétitions prévues par le C.D. 17 sont organisées "dans le respect des réglementations fédérales et régionales".

Le non respect de ces règlements entraîne des pénalités :

Match perdu par l'équipe en faute

- Score 0 - 10 pour un match de Jeunes
- Score 0 - 20 pour un match de + 16 ans (Filles et Garçons), - 18 ans (Filles et Garçons).
 - 0 point à l'équipe en faute
 - 3 points à l'adversaire
 - amende financière

Pénalité pour joueur non licencié : Match perdu, 0 point, + amende financière

Pénalité pour joueur grillé : Match perdu, 0 point mais pas d'amende
6 pénalités peuvent entraîner le forfait général de l'équipe.

Tout match non joué à la fin d'un championnat (y compris 1^{ère} Phase) est considéré comme forfait pour les 2 équipes (0 point et amende financière équivalente à celle prévue ! ...).

Pénalités aux clubs pour les joueurs sélectionnés qui ne veulent pas honorer leur convocation :

Voir annuaire fédéral

Tout joueur désigné pour participer à un match de sélection (nationale, régionale, départementale ou de ville) ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier de son indisponibilité ou de son absence.

Dans ce cas, il ne peut prendre part à aucun match à la date pour laquelle il était convoqué.

Sans justification, il est suspendu par la commission de discipline de l'instance concernée qui instruit le dossier selon les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

La Fédération, la Ligue ou le Comité peut, sur demande de l'intéressé présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

Tout joueur sélectionné est prévenu sous couvert de son club.

Si un club ne fait pas suivre une convocation, une pénalité financière est prononcée.

En outre, le président du club fautif, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, peut être suspendu de toute activité handball pour une période mentionnée du règlement disciplinaire fédéral.

Un(e) joueur(se) grillé(e) c'est :

Si le nombre de match dans un championnat est de 18 (poule de 10 équipes) ; le joueur ou la joueuse ayant fait 9 matches est déclaré grillé et ne peut plus jouer en division inférieure, si il ou elle joue le 10^{ème} match, la rencontre disputée par son équipe sera perdue par pénalité.

8) MODALITE DE CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS

Si plusieurs clubs sont à égalité de points à l'issue d'une compétition, (voir décision A.G. Ligue et Comité 2001) les clubs sont départagés par le goal-average particulier, en cas de nouvelle égalité se reporter aux statuts et règlements fédéraux.

9) REGLE IMPORTANTE POUR LES JEUNES

Toute personne qui accompagnera une équipe (-11, -13 -15, -17 ou -18 ans) devra avoir une licence joueur, dirigeant ou loisir et être âgée de plus de 18 ans (voir accompagnateur suite à la formation validée) et devra être inscrite sur la feuille de match électronique sous peine de match perdu afin d'éviter tout litige.

10) ORGANISATION DES COMPETITIONS

« Quelques règles générales à rappeler »

- 1- Un joueur ne peut pas évoluer dans plusieurs équipes sur une même journée de Championnat.
Sanction : perte du deuxième match
- 2- Tout joueur ayant pratiqué la moitié des matches de championnat dans une équipe d'une division, ne peut plus pratiquer dans une équipe de division inférieure.
- 3- En cas de forfait, dans la poule, d'une équipe après le début de championnat, le nombre initial de match à jouer est toujours le même pour le brûlage.

Sanction : match perdu par pénalité

4- Dans les compétitions à élimination sur match aller/retour, en cas d'égalité de buts au cumul des 2 rencontres, c'est le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur qui prévaut. En cas d'égalité parfaite, c'est le club de plus haut niveau.

5- Qualification en cas de modification de date

Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale.

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article.

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article.

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les modalités seront fixées par la Commission Sportive du CD 17.

11) LES CHAMPIONNATS

| | DATE D'ENGAGEMENT | DEBUT DES COMPETITIONS |
|------------------------|----------------------|---------------------------|
| Prérégionale Masculine | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| Prérégionale Féminine | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| Excellence Masculine | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| Excellence Féminine | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| Hand Passion | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| - 18 ans Masculin | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| - 18 ans Féminine | 16 septembre | 2/3 Octobre |
| - 15 ans Féminine | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| - 15 ans Masculin | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| - 13 ans Masculin | 16 Septembre | 2/3 Octobre |
| - 13 ans Féminine | 16 Septembre | 2/3 Octobre |

12) TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISES

| TEMPS DE JEU ET BALLONS | | | | | | | | | |
|-------------------------|-----------|---------------|-------|--------------|-----------|---------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Joueurs | | Taille ballon | | Championnat | | Tournoi à 3 équipes | | Tournoi à 4 équipes | |
| Masculins | Féminines | M | F | Temps de jeu | Exclusion | Temps de jeu | Exclusion | Temps de jeu | Exclusion |
| + 16 ans | + 16 ans | 58-60 | 54-56 | 2 x 30' | 2' | 2 x 25' | 2' | 2 x 15' | 1' |
| -18 ans | - 18 ans | 58-60 | 54-56 | 2 x 30' | 2' | 2 x 25' | 2' | 2 x 15' | 1' |
| - 15 ans | - 15 ans | 54-56 | 50-52 | 2 x 25' | 2' | 2 x 20' | 2' | 2 x 12' | 1' |
| - 13 ans | - 13 ans | 50-52 | 48-50 | 3 x 15' | 2' | 2 x 15' | 2' | 2 x 10' | 1' |
| -11 ans | -11 ans | 48-50 | 48-50 | 3 x 12' | 2' | 2 x 12' | 2' | 2 x 8' | 1' |

Prolongations Il n'existe plus de prolongations en Coupe 17 et en championnat.

Tirs au but Il est procédé à une première série de 5 tirs au but par 5 joueurs / joueuses de chaque équipe figurant sur la feuille de match et désigné(e)s par l'officiel responsable de chacune des équipes suivant une liste établie dès la fin du match et remise aux arbitres. Les joueurs / joueuses disqualifié(e)s ne peuvent être inscrits sur la liste de leur équipe. Chaque équipe tire alternativement, l'équipe commençant étant désignée par tirage au sort.

Dans l'éventualité où cette première série ne donnerait pas de résultat, il sera procédé à autant de séries de 5 tirs que nécessaire, en inversant l'ordre de passage par rapport à la précédente. Avant l'engagement d'une nouvelle série, les officiels responsables peuvent demander aux arbitres de modifier leur liste initiale.

RÈGLEMENT - 13 FILLES ET GARÇONS

Rappelons que c'est la formation du jeune joueur qui doit animer cette formule en - de 13 ans.

- de 13 ans filles et garçons : années d'âge 2008 - 2009 - 2010
- Match de 3 x 15 minutes, utilisation d'1 temps mort par tiers-temps et par équipe.
- Exclusion de 2 minutes.
- Pause de 5 minutes entre chaque tiers-temps.
- Taille des ballons : ballon de **taille 0** pour les filles et **taille 1** pour les garçons.
- Chaque équipe doit amener un binôme ou un JAJ avec elle lors d'un tournoi. Arbitrage par un JAJ du club recevant pour un match sec.

- Utilisation obligatoire des réducteurs de buts pour le 1^{er} et le 2^{ème} tiers temps.
- Utilisation obligatoire d'un(e) gardien(ne) différent pour le 1^{er} et le 2^{ème} tiers-temps. Libre pour le 3^{ème}
- Les gardiens(nes) doivent aussi jouer sur le terrain sur les autres tiers-temps.
- **PRISE EN STRICTE INTERDITE.**

| | MASCULIN | FEMININE | GARDIEN(NES) |
|--|--|--|-----------------------|
| 1 ^{er} 1/3 temps 1 + 5 | Défense Homme à Homme Engagement de la zone par le GB. | Défense Fille à Fille Engagement de la zone par la GB. | GB1 Avec réducteur |
| 2 ^{ème} 1/3 temps 1 + 6 | Défense 3/3 Homme à Homme Engagement du milieu de terrain. | Défense 3/3 Fille à Fille Engagement du milieu de terrain. | GB2 Avec réducteur |
| 3 ^{ème} 1/3 temps 1 + 6 | Défense libre Etagée Engagement du milieu de terrain. | Défense libre Etagée Engagement du milieu de terrain. | GB1 ou GB2 ou GB3 |

Engagement de la zone : Sans coup de sifflet

L'effet recherché est d'améliorer le changement de statut des GB, le choix sur la relance ou la passe courte

Les réducteurs de buts :

Réduire l'espace du but pour encourager les GB de petite taille, à faire plus d'arrêts.

Il est constaté un découragement voire d'abandon du poste.

Nous laissons le 3^{ème} tiers temps sans réducteur, si toutefois des équipes ont une gardienne / gardien de grande taille.

Comportements attendus et à obtenir :

- Recevoir la balle systématiquement en course face à un espace libre sans défenseur
- Occuper les espaces en largeur en s'écartant (proche de ligne de touche pour les arrières et au point de corner pour les ailiers).
- Se situer entre le but et la balle de défense, les appuis face à la balle.
- Dès qu'un joueur s'engage balle en moins pour tirer : changer de statut en partant en contre-attaque pour les défenseurs à l'opposé du tireur.

Ce règlement sera évalué du début de championnat jusqu'au mois de Janvier inclus.

Si nous constatons que les effets recherchés ne se présentent pas. Nous proposerons de retirer définitivement les réducteurs pour le reste du championnat.

En cas de non-respect du règlement, merci de le signaler sur la FDME.

Nous nous mettons à disposition pour expliquer ces comportements et les modes de jeu lors des regroupements des sélections en stage ou le samedi matin, ces séances sont ouvertes à tous les entraîneurs du département.

Bon courage à tous pour cette saison particulière et inédite...

N'oublions pas que pour assurer la sécurité de tous, nous devons continuer à appliquer les gestes barrières...

Pour la Commission Sportive,
Philippe RAFFOUX

COUPE 17 JEUNES :

- 18 ans Garçons et Filles : Samedi 25 Septembre
- 15 ans Filles : Samedi 18 Septembre à Jonzac
- 15 ans Garçons : Dimanche 19 Septembre à Périgny
- 13 ans Garçons et Filles : Samedi 25 Septembre

COUPE 17 - Challenge Chantal VETEAU (féminines)

COUPE 17 - Challenge Fernand LOUCHE (masculins)

Les équipes de Prérégionale (masculines et féminines) seront obligatoirement engagées.

Tous les niveaux de jeux sont invités à s'inscrire

COMMUNICATION DES RESULTATS

La communication des résultats doit se faire :

➤ **Avec Gest'hand**

En cas de forfait mettre 20-0 ou 10-0 suivant la catégorie;

Seulement en cas de difficultés :

- par e- mail impérativement à l'adresse suivante :

6017000@ffhandball.net ou audouard.michel@free.fr

- par téléphone en dernier ressort au :

06.11.03.09.42

Cette communication doit se faire impérativement :

- **avant 10 heures 30 le dimanche matin** pour les rencontres du vendredi et du samedi
- **avant 18 heures 30** pour les rencontres du dimanche.

RÈGLEMENTS

(Statuts, Equipements, CMCD et Qualifications)

Le Président : **Georges BOITEAU**

| EQUIPEMENT | CMCD | QUALIFICATIONS |
|---|--|--|
| Xavier BERTAUD (Zone Nord) Olivier GIRARD (Zone Sud) | Georges BOITEAU Stéphane GOURSEAU Geoffroy LEMBERT Philippe RAFFOUX | Carole LACROIX Philippe RAFFOUX + Le Comité Directeur |

Réunions de la C.D.Stat.et Règl. 17 :

- Salles et terrains : suivant et en même temps que les dates fixées par la Commission Ligue.
- CMCD : Lundi 14 Février 2022
Lundi 9 Mai 2022
- Qualifications : avant les sportives ou les Comités Directeurs si besoin.
- Statuts et Règlements (en plénière) : à déterminer

STATUTS ET RÈGLEMENTS

Une nouvelle saison débute sur le plan sportif mais aussi pour tout l'administratif dans le respect des règlements pour votre club. **Tout de suite un rappel : voilà déjà 4 ans que la nouvelle procédure de classification de vos salles a été mise en place par la FFHB.**

Vous devez faire le dossier d'homologation de votre salle à partir de GESTHAND.

Pensez dès aujourd'hui à votre CMCD afin d'éviter des pénalités en fin de saison. Vérifiez dès maintenant si vous avez les équipes de jeunes, les entraîneurs, les arbitres et les Arbitres Jeunes en quantité suffisante qu'il vous faut pour « couvrir » les équipes séniors et jeunes que vous engagez en compétition ! En cas de manque, c'est dès maintenant qu'il vous faut trouver les personnes pour venir se former comme technicien ou arbitre.

La Commission reste à votre disposition pour vous apporter de l'aide dans vos démarches.

Nous vous souhaitons une excellente saison.

Pour la Commission Statuts et Règlements,
Georges BOITEAU

SALLES ET TERRAINS

Dématérialisation de la procédure pour le classement de vos salles :

Nous vous rappelons l'importance de monter votre dossier de demande pour l'homologation de votre salle pour la pratique du Handball en compétition.

Vous devez compléter l'ensemble des documents dans GESTHAND (Onglet administratif, section salles). Seul le relevé d'éclairage est effectué par le représentant de la ligue. Voir le règlement chapitre 145 des règlements généraux FFHB.

Il faut donc envoyer un mail une fois l'ensemble des documents et informations mises à jour dans Gesthand.

Une personne est en charge des dossiers d'homologation : Xavier BERTAUD pour la partie nord du 17 et membre de la Commission Equipement de la Ligue et Olivier GIRARD pour la partie sud du département. Il est possible de vous mettre à disposition un luxmètre pour mesurer (avant notre visite) les valeurs de votre éclairage aux différents points de l'aire de jeu.

A partir de la validation du dossier, les salles 1 et 2 ont une validité de 5 ans et les autres salles une validité permanente sauf s'il y a des travaux importants sur l'aire de jeu où une demande de reconduction doit être faite. Il est important et urgent que les clubs s'emparent de la démarche de validation de leur salle. Xavier BERTAUD, membre de la Commission Ligue, se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

✓ Pièces à joindre avec le formulaire de classement

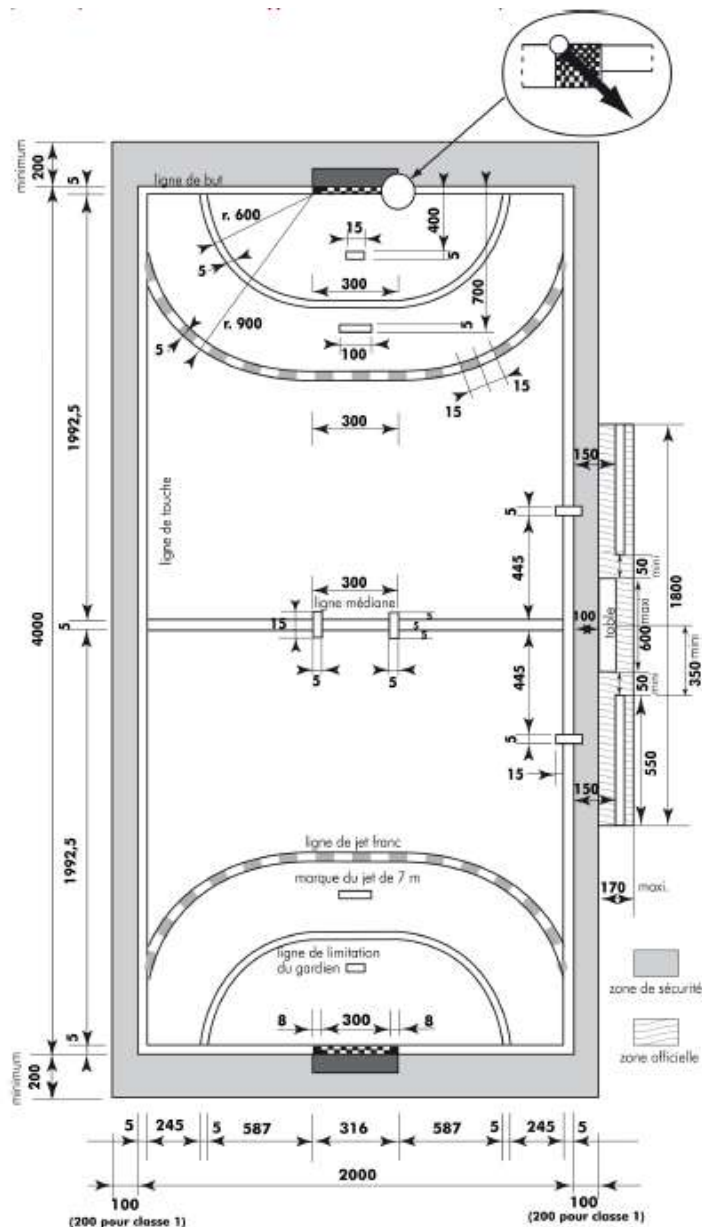
- plans « maître d'œuvre » de l'ouvrage (vue en plan et coupe),
- fiche technique du revêtement de sol,
- procès verbal d'essais du sol existant,
- copie de l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture de l'équipement

✓ Reconduction de classement :

- Les salles de classe 1 et 2 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement tous les 5 ans,
- Les salles de classe 3 et 4 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement lorsque des travaux importants sont réalisés dans le volume de l'aire de jeu.

✓ Sanctions administratives

En cas de non-respect des niveaux de classement et lorsqu'un club évolue dans une salle non classée des sanctions seront prononcées à l'encontre du club concerné.



CMCD 2021 / 2022

Nous rappelons quelques critères importants :

- Les licences blanches ne sont pas autorisées dans les socles de la Technique, de l'Arbitrage et des Jeunes Arbitres mais elles peuvent être utilisées dans le seuil de ressources sous réserves de l'application de la procédure.
- Pour les différents domaines (sportif, jeunes arbitres et technique), si le club a plusieurs équipes dans chaque filière masculine et féminine, ce sont les socles et les seuils de ressources de l'équipe de plus haut niveau du club qui seront prises en compte dans chaque filière.
- Pour l'arbitrage, le quota d'arbitrages du club doit être effectué avec des arbitres ayant participé à 2 stages. Les équipes de 1^{ère} Division et 2^{ème}

Division seniors doivent avoir un arbitre ayant réalisé un minimum de 7 arbitrages dans le socle.

- En Championnat Excellence (2^{ème} division territoriale CD 17), pour la montée en division supérieure, un technicien en formation sera demandé si le club n'a pas d'autre technicien.
- En Juges Arbitres Jeunes, en Prérégionale (1ère division territoriale CD 17) il est demandé une Ecole d'Arbitrage avec un animateur EA et un accompagnateur de JAJ, tous les deux certifiés par l'ITFE.

Pour l'excellence (2^{ème} division territoriale CD 17), il faut un JAJ dans le socle avec 5 arbitrages. Le nombre d'arbitrages est ramené à 3 arbitrages pour le seuil des ressources avec le principe 1 équipe de jeunes = 1 JAJ.

- Un coefficient de 0.75 % sera appliqué au seuil des ressources si le club a une filière féminine et masculine.
- La licence pratiquant-loisir ne peut pas satisfaire les exigences de la CMCD dans le socle.
- Si un arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Dans les deux cas, la fonction d'arbitre et les arbitrages de l'arbitre qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté. Cela n'est possible que si la mutation est faite avant le 1^{er} janvier de la saison sportive.

- Dans l'engagement associatif, un membre doit respecter le cumul de la FFHB. Sont pris en compte dans le cumul : les mandats électifs, la fonction de membre d'une commission, de juge arbitre, de conseiller de juges arbitres, de délégué ou de tuteur de juges arbitres. Seules trois fonctions ou mandats sont autorisés.
- Les points obtenus dans l'Engagement Associatif ne servent qu'à combler les déficits éventuels des seuils de ressources de la Technique, de la Sportive, de l'Arbitrage ou des Juges Arbitres Jeunes.

Il n'y a plus de limite d'âge pour les arbitres.

Quel que soit l'âge de l'arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, l'arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine

de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire de l'arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si l'arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.

La CDA a édicté 4 critères démontrant l'investissement de l'arbitre (Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué)

- Présence sur 5 FDME comme Accompagnateur Jeunes Arbitres (Certification ITFE obligatoire)

- Participation à au moins 1 session de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par le comité de l'arbitre ou par la CDA

- 5 Suivis sur des rencontres Adultes en tant que Juge Superviseur (Certification CTA ou ITFE obligatoire) et sur désignation de la CDA.

- Animateur de l'Ecole d'Arbitrage de son club (Certification ITFE obligatoire)

La CDA validera au 31/05 de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Des sanctions seront appliquées dans les cas suivants :

- **Si les socles** Technique, Sportive, Arbitrage et Juge Arbitre Jeune ne sont pas respectés les sanctions seront les suivantes pour tous les championnats départementaux +16 ans :

• Moins 5 points au classement

• Pénalité financière suivant barème de la Commission des Finances

En championnat Prérégionale (1ère division territoriale CD 17) une sanction supplémentaire sera appliquée : Interdiction de monter en division supérieure

Si les seuils de ressources Technique, Sportive, Arbitrage et Jeunes Arbitres ne sont pas remplis après l'apport de l'engagement associatif :

• Moins 5 points au classement

Au nom de la Commission, je vous souhaite à tous, une bonne saison 2020/2021 et les membres de la Commission sont à votre disposition pour les renseignements qui vous sembleraient nécessaires.

Contibution Mutualisée des Clubs au Développement - 2021/2022

SOCLE DE BASE CD17 exigible au 31 Mai 2022

| <i>sportive</i> | | |
|-------------------|--|----------------|
| | 1ère DIVISION | 2ième DIVISION |
| SOCLE | une équipe (-13) ou (-15) ou (-18) du même sexe que l'équipe de référence | |
| RESSOURCES | 40 points | 20 points |

| <i>technique</i> | | |
|-------------------|---|--|
| | 1ère DIVISION | 2ième DIVISION |
| SOCLE | 1 technicien certifié avant le 31/05/2022 (compte en ressources) | Si MONTEE en excellence, 1 technicien certifié avant le 31/05/2022. Si MAINTIEN, un technicien en formation. |
| RESSOURCES | 40 points | 20 points |

LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES

| <i>arbitrage</i> | | |
|-------------------------------|---|----------------------------------|
| SOCLE | 1ère DIVISION | 2ième DIVISION |
| ARBITRES | 1 ARBITRE DEPARTEMENTAL T3 | 1 ARBITRE EN FORMATION T3 |
| Quota arbitrages SOCLE | N-1 arbitrages (N étant le nombre d'équipes de la poule) réalisé avec des arbitres suivant le tableau de l'arbitrage et qui ont participé aux 2 stages obligatoires. Les championnats moins de 17 ans ou moins de 18 ans, soumis à désignation, entrent aussi | |
| RESSOURCES | 60 points | 30 points |

LICENCES BLANCHES et LOISIR NON ACCEPTEES

| <i>jeunes arbitres</i> | | |
|------------------------|---|--|
| | 1ère DIVISION | 2ième DIVISION |
| SOCLE | 1 ECOLE D'ARBITRAGE avec 1 animateur et au moins 1 accompagnateur de JAJ certifiés par l'ITFE | 1 Jeune Arbitre s'il y a une ou plusieurs équipes de jeunes |
| | Les JAJ sont nés en 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 ou JAJ CLUB année 2007 et 2008 doivent avoir 5 arbitrages minimum au 31/05/2022 | |
| RESSOURCES | 40 points | 20 points |

LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES

| | 1ère DIVISION | 2ième DIVISION |
|-------------------------|---------------|----------------|
| TOTAL RESSOURCES | 180 POINTS | 90 POINTS |

Les seuils des ressources, avec les ressources associatives, seront calculés directement par la commission CMCD avec l'aide de l'extraction de la CMCD de la FFHB.

LES QUALIFICATIONS

La Commission « Qualifications » doit tout d'abord veiller au respect des dispositions réglementaires, prononcer les mutations de son ressort, prononcer et contrôler la qualification des joueurs et joueuses.

Une règle essentielle :

« Pour prendre part à une rencontre organisée par la FFHB (ou ses organes déconcentrés) en tant que joueur, il faut que le licencié soit qualifié. (Art. 30 page 41 des règlements généraux de la FFHB)

« Tout officiel de banc ou de la table, porté sur une feuille de match, doit être licencié et répondre aux règles de qualification ». (Art.98.6 page 122 des règlements généraux de la FFHB)

Seule la validation de la licence dans Gest'hand par la Commission de Qualification atteste de la date de qualification. Il est fortement recommandé à chaque responsable de club ou d'équipe de vérifier dans Gest'Hand (onglet « Individus, recherche individus ») que les personnes à inscrire sur une feuille de match sont bien licenciées.

1) Les différentes licences

| | |
|---|---|
| <p>Les licences Pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> o Joueur : Pour prendre part au jeu Pour remplir toute fonction Pour arbitrer <p style="text-align: center;">Certificat médical exigé</p> <p>- pratique masculine et féminine</p> <p>↔ + 16 ans ↔ -18 ans ↔ - 15 ans ↔ - 13 ans ↔ - 11 ans ↔ - 9 ans</p> <p><i>(l'âge sportif est l'âge du joueur entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre du début de la saison de demande de licence)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o licence « dirigeant » Pour exercer au sein d'un club des responsabilités officielles (membre du CA, guichetier, serveur, sécurité ...), tout membre de ce club doit être licencié au titre de l'association au sein de la laquelle il œuvre. <u>La production d'un certificat médical n'est pas exigée.</u> <i>Le licencié dirigeant ne peut, en aucun cas prendre part au jeu.</i> <i>Licence jeune dirigeant</i> <i>Licence indépendant</i> | <ul style="list-style-type: none"> o licence « loisir » ↔ <i>pratiquant âgé de 16 ans et plus</i> ↔ <i>certificat médical</i> La licence loisir permet de remplir toute fonction officielle au sein d'un club y compris celle d'arbitre mais pour être élu il faut être âgé de plus de 18 ans. o licence « événementielle » * <i>pour une ou plusieurs manifestations sur une année</i> * <i>pas de certificat médical exigé</i> o licence « blanche » (bordereau individuel) (voir modalité ci-dessous) <p>Toutes les licences sont à créer ou à renouveler dans Gest'hand avec les pièces justificatives demandées.</p> |
|---|---|

o Licence blanche

Pour obtenir une licence blanche, il faut être âgé de plus de 16 ans.

La licence blanche est une deuxième licence au bénéfice d'un autre club. Elle permet à un licencié d'exercer des fonctions officielles au bénéfice d'un deuxième club, mais il ne peut en aucun cas prendre part au jeu sauf s'il n'existe pas d'équipe de sa catégorie dans son club d'origine. Elle est délivrée après accord du Président du club d'origine, du Comité et de la Ligue et est renouvelable chaque année.

- le licencié concerné peut remplir les exigences des seuils de la contribution mutualisée des clubs au développement correspondantes en faveur du club dans lequel il est qualifié en licence blanche à la condition express de ne pas être déjà comptabilisé pour son club d'appartenance. (Remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander au Comité),
- dans l'hypothèse où le licencié concerné cumule 2 ou plusieurs fonctions au profit de clubs différents, il est comptabilisé au titre des exigences de la contribution mutualisée des clubs au développement pour son club d'origine,
- Le licencié auquel le club d'appartenance n'offre aucune possibilité de pratiquer, en relation avec les compétitions dans lesquelles sont engagées les équipes du club, peut recevoir l'autorisation exceptionnelle d'évoluer dans une équipe du club, correspondant à son âge, où il est qualifié en licence blanche. Cette autorisation devient caduque dès lors qu'une possibilité de pratique se découvre, dans l'un ou l'autre club où il officie. (Remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander au Comité),
- La licence blanche n'est valable que pour une saison, elle doit être établie chaque année et comporter l'avis du club d'origine.

2) Quelques précisions pour les qualifications

1- Délai de qualification (après dossier complet sur Gest'Hand transmis à la Ligue)

- renouvellement licence : 24 Heures
- création de licence : 24 Heures
- mutation : 24 Heures

Pour les pratiquants étrangers voir article 45 pages 57 à 59 des règlements généraux de la FFHB.

Si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne peut pas participer à une compétition le samedi.

A. Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (Championnat, Coupe, Match amical, ...). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.

Attention pour évoluer en catégorie supérieure senior, (joueuses et joueurs de 16 ans) il faut l'avis de la Commission Sportive (fiche d'autorisation + certificat médical autorisant à jouer dans la catégorie supérieure).

Voir article 36.2.2 page 51 des règlements généraux de la FFHB

Les joueuses de 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisé(e)s à évoluer en compétition régionale ou départementale adulte, avec l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal, avec un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi après le 1^{er} juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gesthand, et sous réserve de l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernée (art. 36.2.5 page 54 des règlements généraux de la FFHB)

B. Un joueur qui signe un carton de mutation hors période ne peut plus jouer dans son **ancien club**. Voir les demandes d'entente entre clubs (ex prêt de joueur).

C. Les ententes entre deux équipes de deux clubs différents **seront soumises à l'accord du CD**.

D. **Pour les Forfaits ou les Pénalités, se reporter au mémento Fédéral.**

Pénalité pour joueur non licencié : match perdu, 0 point + amende financière

Pénalité pour joueur grillé : match perdu, 0 point mais pas d'amende financière.

Un match perdu par pénalité équivaut à un match perdu par forfait au niveau sportif.

2- Qualification en cas de modification de date en championnat départemental art. 94.2 page 115 des règlements généraux de la FFHB.

Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale.

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1 page 116 des règlements généraux de la FFHB.

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1 page 116 des règlements généraux de la FFHB

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les modalités sont fixées par la Commission Sportive.

3- Restriction d'utilisation des joueurs au cours d'un match :

a) Une équipe peut être appelée à disputer plusieurs rencontres sur une même date de compétition, pour le compte de la même épreuve. (Tournoi et phases finales ...)

b) **Un joueur peut disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans le même week-end de compétition, s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnats vs coupes vs tournoi, etc.)**

c) Quand une équipe doit, au cours d'une saison et dans une même division, disputer N matches (N = Nombre total de rencontres dans la Poule au début du championnat), **tout joueur ayant pratiqué N/2 fois dans cette équipe, ne peut plus jouer dans une division inférieure à celle-ci**, sauf autorisation accordée par l'instance compétente.

d) **BRULAGES : Quelques rappels pour les jeunes :**

- Un licencié -18 ans qui joue dans un championnat « adulte » national ou - 18 ans national, peut toujours rejouer en -18 ans régional ou départemental car la règle de brûlage ne s'applique pas.

- Un joueur qui joue en -18 ans national ou régional peut toujours jouer dans les championnats « adultes » car la règle de brûlage ne s'applique pas.

- Un joueur -15 ans qui joue en - 18 ans national ou régional peut toujours jouer dans le championnat -15 ans - régional ou départemental car la règle de brûlage ne s'applique pas.

Pour les -11 ans, l'offre de pratique peut reposer sur des compétitions mixtes.

4- Type de licence mutation

Licence B

Si la demande de mutation ou de transfert international est formulée entre le 1er juin et le 31 décembre inclus, et sauf dispositions spécifiques (voir articles 57.2 à 57.4 et 57.10 des présents règlements), une licence de type B (B, JEB, EB ou UEB) est délivrée, sauf pour un joueur obtenant un statut professionnel

Licence C (hors LNH et LFH)

Si la demande de mutation ou de transfert international est formulée entre le 1er janvier et le 31 mai inclus, et sauf dispositions spécifiques (voir articles 57.3.1 a) et 57.8 des présents règlements), une licence de type C (C, JEC, UEC ou EC) est délivrée.

Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale.

Licence D

Mutation hors période, seulement entre le 1^{er} Aout et le 31 Décembre) sans justificatif mais avec la non opposition du club quitté.

Cette licence ne permet pas d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux -18 ans).

5- Restriction d'utilisation des joueurs étrangers et mutés

Voir article 96 des règlements généraux de la FFHB pages 117 à 119

a) Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions départementales et territoriales, à tous les niveaux, il ne peut figurer **sur la liste des joueurs d'une équipe plus de :**

- **2 titulaires d'une licence de type B ou C ou D et un étranger titulaire d'une licence E**

ou

- **3 titulaires d'une licence de type B ou C ou D mais aucune licence E**

b) Au niveau départemental, pour les compétitions s'adressant aux plus de 16 ans masculins et féminines, trois joueurs (joueuses) étrangers(ères) titulaires d'une licence caractérisée E sont autorisé(e)s au maximum.

Le nombre total de licences de type B ou C ou E doit cependant rester inférieur ou égal à trois, selon l'un des cas visés au tableau ci-après. Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 Juin 2014 à St Jean d'Angély, il a été adopté, qu'au niveau départemental, le Comité accepte 5 licences mutations pour les championnats Séniors féminines et Excellence Dépt Masculins.

Les limites d'utilisation des joueurs étrangers et mutés au cours d'un match, dans les compétitions régionales et départementales, ainsi que nationales - 18 ans (sauf licence C interdite), sont résumées dans les tableaux ci-après :

- la lecture se fait horizontalement,
- les chiffres indiqués définissent une limite maximale,
- l'utilisation des licences JEA et UEA n'est pas limitée,
- Les licences de type C peuvent remplacer par les licences de type B ou D.

Ce tableau ne s'applique pas lors des rencontres de Coupes de France, nationales, régionales ou départ., féminines et masculines (voir le règlement particulier de la compétitions).

- Ce tableau ne s'applique pas aux compétitions nationales adultes (régime général, HB ProD2, LFH, LNH).

| B ou C ou D | EA | EB | EC | UEB | UEC | JEB | JEC |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| 3 | | | | | | | |
| 2 | 1 | | | | | | |
| 2 | | 1 | | | | | |
| 1 | 1 | | | 1 | | | |
| 1 | | 1 | | 1 | | | |
| | 1 | | | 2 | | | |
| | | 1 | | 2 | | | |
| | | | | 3 | | | |
| | | | | 2 | | 1 | |
| | | | | 1 | | 2 | |
| | | | | | | 3 | |
| 2 | | | | 1 | | | |
| 1 | | | | 2 | | | |
| 2 | | | | | | 1 | |
| 1 | | | | | | 2 | |
| 1 | | | | 1 | | 1 | |
| 1 | 1 | | | | | 1 | |
| 1 | | 1 | | | | 1 | |
| | 1 | | | | | 2 | |
| | | 1 | | | | 2 | |

LA TECHNIQUE

Le Président : Patrick GAUTIER

Les Membres :

Pierre DAVID
Nicolas BOTTON
Stéphane GOURSEAU

Valentin HAIRON
Thomas PERTUS

Les invités : les salariés des clubs ou leurs représentants

Réunions de la Commission Technique 17 :

Lundi 30 Août 2021 à 10h (visio)
Vendredi 17 Décembre 2021 à 10h (visio)
Lundi 4 Mars 2022 à 10h (visio)
Lundi 20 Mai 2022 à 10h (visio)

CALENDRIER DES GROUPES DE DÉTECTIONS DÉPARTEMENTALES

GROUPE DETECTION 2008 GARCONS :

Encadrements : Nicolas BOTTON, Valentin HAIRON et Nicolas PAVILLARD

GROUPE DETECTION 2008 FILLES :

Encadrements : Pierre DAVID, Mathilde CONSTANTIN et Nicolas PAVILLARD

- **Samedi 2 Octobre 2021 à Matha** : Détection filles et Garçons
- **Dimanche 3 Octobre 2021 à La Tremblade** : Détection Garçons
- **Lundi 25 au Mercredi 27 Octobre 2021 à Royan** : Stage Comité
- **Samedi 6 Novembre 2021 à Cognac** : ICR 2 Garçons
- **Dimanche 7 Novembre 2021 à Pessac** : ICR 2 Filles
- **Samedi 18 Décembre 2021 à St Jean d'Angély** : Stage Comité
- **Dimanche 2 Janvier 2022 à Surgères** : Stage Comité
- **Samedi 8 Janvier 2022 à ??** : Détection filles et Garçons
- **Dimanche 9 Janvier 2022 à ??** : Détection Garçons
- **Samedi 15 Janvier 2022 à ??** : ICR 3 Filles et Garçons
- **Jeudi 24 au Samedi 26 Février 2022 à Royan** : Stage Comité
- **Samedi 2 Avril 2022 à ??** : Séance (matin) Comité Filles et Garçons
- **Samedi 9 Avril 2022 à ??** : Séance (matin) Comité Filles et Garçons
- **Samedi 16 au Lundi 18 Avril 2022 à ??** : Finalités Inter-Comités
- **Samedi 4 Juin 2022 à ??** : Trophée des Comités

GROUPE DETECTION 2009 GARCONS :

Encadrements : Nicolas BOTTON, Valentin HAIRON et Nicolas PAVILLARD

GROUPE DETECTION 2009 FILLES :

Encadrements : Pierre DAVID, ?? et Nicolas PAVILLARD

- **Samedi 9 Octobre 2021 à Surgères** : Détection filles et Garçons
- **Dimanche 10 Octobre 2021 à La Tremblade** : Détection Garçons
- **Dimanche 14 Novembre 2021 à Rochefort (Denfert)** : Stage Comité Garçons
- **Dimanche 14 Novembre 2021 à Saintes ?** : Stage Comité Filles
- **Dimanche 2 Janvier 2022 à Surgères** : Stage Comité
- **Samedi 22 Janvier 2022 à ??** : Détection filles et Garçons
- **Dimanche 23 Janvier 2022 à ??** : Détection Garçons
- **Lundi 21 au Mercredi 23 Février 2022 à Royan** : Stage Comité
- **Lundi 25 au Mercredi 27 Avril 2022 à ??** : Stage Comité
- **Samedi 14 Mai 2022 à ??** : Séance (matin) Comité Filles et Garçons
- **Samedi 21 Mai 2022 à ??** : Séance (matin) Comité Filles et Garçons
- **Samedi 28 Mai 2022 à ??** : Inter-Comités

CONCOURS POLE ACCESSION MASCULINS :

STAGE POTENTIEL ACCESSION FÉMININS :

Du Vendredi 18 au Dimanche 20 Février 2022 à Talence

CONCOURS POLE ACCESSION FÉMININS :

Du Jeudi 21 au Samedi 23 Avril 2022 concours unique à Talence

DES TEXTES IMPORTANTS

Les âges :

7.1 Principe général

Les âges rattachés aux diverses compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, sont définis à l'article 36 des présents règlements. Par rapport à ces âges, et en conformité avec les exigences requises pour le domaine sportif, les niveaux de jeu des compétitions nationales, régionales et départementales, sont fixés chaque année par les assemblées générales correspondantes.

Toute épreuve d'accession, de niveau régional, à une compétition nationale doit respecter l'amplitude des âges définis pour le championnat national de référence.

La même disposition s'applique à toute épreuve départementale autorisant l'accession à une compétition régionale.

En cas de non-respect de ces obligations, les équipes concernées ne peuvent accéder au niveau supérieur.

7.2 Compétences des comités départementaux

Les comités sont décisionnaires des âges autorisés pour les participants aux championnats départementaux, le cas échéant dans le cadre des conventions d'objectifs citées à l'article 2 des présents règlements :

- à l'exception des compétitions permettant l'accession au niveau régional,
- en conformité avec les exigences requises pour le domaine sportif.

24 REGROUPEMENT TEMPORAIRE D'ÉQUIPES DE CLUBS DIFFÉRENTS

Quand un club évolue en compétition départementale et éprouve des difficultés d'effectif dans une quelconque catégorie d'âge, en masculin ou en féminin, il peut être autorisé par le comité départemental concerné à s'associer avec un club voisin pour la saison en cours et pour la catégorie d'âge concernée. Toutefois, cette équipe nouvellement créée ne peut accéder à un championnat régional.

Dans ce cas, une demande conjointe des deux clubs est formulée sous forme écrite auprès du comité départemental compétent pour obtenir l'autorisation avant le début des compétitions. La désignation de l'équipe du regroupement doit comporter les noms des deux clubs concernés. Les joueurs ou joueuses demeurent titulaires de licences établies au nom de leur club d'origine pour la saison en cours. Les comités et les ligues peuvent prendre en compte l'existence de cette équipe au bénéfice de l'un de ces deux clubs après accord des parties intéressées dans le cadre des dispositions sur la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (voir articles 27, 28 et 29 des présents règlements).

Article 36.2.7 :

Les joueuses et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisé(e)s à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux, après accord du médecin fédéral régional ou, par délégation, du médecin fédéral départemental, et sous réserve de l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernée.

ASSURANCES

Pour toutes les questions d'assurances (déclaration d'accident, de sinistre, complémentaires, documentation ...) veuillez-vous rendre à l'adresse suivante :

<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>

LES HANDBALLS

Pour jouer en toute tranquillité, fais-toi vacciner !

Mesures à partir du 9 août 2021*



sportifs

EN SALLE



La pratique de tous les handballs est autorisée sans restrictions, avec contact, en salle et en plein air dans le respect du protocole sanitaire (désinfection mains et ballons)

PLEIN AIR



PASS SANITAIRE

Moins de 12 ans : pas de pass sanitaire demandé
12 - 17 ans : dérogation accordée jusqu'au 30 septembre
18 ans et plus : pass sanitaire exigé dans les établissements recevant du public (couvert et plein air). Dans l'espace public, le pass sanitaire est exigé uniquement pour les participants à des compétitions déclarées ou autorisées.

public

EN SALLE



Jauge à 100%
Respect du protocole sanitaire (distanciation physique, port du masque)

PLEIN AIR



PASS SANITAIRE

Moins de 12 ans : pas de pass sanitaire demandé
12 - 17 ans : dérogation accordée jusqu'au 30 septembre
18 ans et plus : pass sanitaire exigé dans les établissements recevant du public (couvert et plein air). Dans l'espace public, le pass sanitaire est exigé uniquement pour les participants à des compétitions déclarées ou autorisées.

organisateur - encadrants



TousAntiCovid Verif

L'organisateur de l'événement (match, tournoi, plateau ...) ou l'encadrant de l'activité (entraînement, initiation...) chargé du contrôle du pass sanitaire des personnes accueillies quel que soit le nombre de participants (selon les cas, c'est la collectivité, gestionnaire de la salle, qui souhaitera s'en charger : à voir localement)

- il utilise l'application « **TAC Vérif** » (à télécharger sur son smartphone).
- il scanne le QR Code présenté par la personne.
- il tient un registre indiquant son nom ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués.

LICENCIÉS

Contrôle unique (si possible) si la personne est vaccinée.
Contrôle systématique dans les autres cas

PUBLIC &
ACCOMPAGNATEURS

Contrôle systématique de toute personne accueillie.

*sous réserve de l'évolution des mesures gouvernementales